LE COLLEGE
DE DEUX-PONTS
depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

SECONDE PARTIE,

contenant l'histoire de cet Etablissement pendant son séjour tantôt à Deuxponts, tantôt à Meisenheim.



A DEUX-PONTS.
Imprimé chez P. P. HALLANZY, imprimeur, N.° 288.
1816.

Quod munus reipublicae majus meliusve afferre possumus, quam si docemus atque erudimus juventutem, his praesertim temporibus, quibus omnia prolapsa sunt.

CICERO.

Ayant donné en 1813, lors de la distribution des prix, la première Période de l'histoire de l'école, nous allons maintenant nous occuper de la seconde. Les raisons qui nous contraignaient alors d'écrire cette dissertation en français n'existent heureusement plus, et nous pourrions maintenant nous servir de notre langue maternelle, si belle et si énergique, puisque la volonté de l'Etre suprême et le secours des Puissances alliées ont rompu des liens qui n'étaient pas naturels en nous rendant à notre chère pâtrie Germanique, dont un sceptre de fer pouvait seul nous tenir séparés; mais la première partie, déjà imprimée et publiée en français, nous engage à employer la même idiome pour la continuation.

II. Période.

Séjour du Gymnase tantôt à Deuxponts, tantôt à Meisenheim.

1631 --- 1706.

Le sort de l'Etablissement d'instruction dont nous traçons l'histoire, fut aussi triste et agité dans cette Période, qu'il avait été heureux et paisible dans la précédente. Les troubles de la guerre de trente ans le firent transporter dans notre ville; mais les irruptions des troupes françaises qui suivirent peu après l'obligèrent de séjourner tantôt à Meisenheim, et tantôt à Deuxponts, selon que l'un ou l'autre de ces lieux était plus ou moins éloigné du bruit des armes. Voilà ce qui nous a décidés dans la division de cette seconde Période.

CHAPITRE PREMIER.

Premier Séjour du Gymnase à Deuxponts, suivi de son entière dissolution.

1631 --- 1635.

Le soi-disant Edit de restitution eut les suites les plus funestes pour l'Ecole, ainsi que nous l'avons déjà énoncé dans la Période précédente. Les Professeurs et les Elèves furent inopinément privés de leur paisible demeure, forcés d'évacuer le couvent d'Hornbach et de chercher à la hâte un asile momentané dans les maisons des particuliers, vu que trois ou quatre Bénédictins, nouveaux habitans du couvent, ne voulaient ni souffrir plus longtems leur présence, ni loger avec eux sous le même toit.

Le Duc Jean II. s'empressa aussitôt de procurer un point de réunion à l'Etablissement dispersé, et invita les Membres à se rendre à Deuxponts. Son dessein avait d'abord été de les placer dans le bâtiment dit, Chambre des Comptes; mais la briéveté du tems ne permettait ni d'entreprendre ni d'achever les changemens et réparations nécessaires à cet objet, et il fut forcé de leur assigner celui de l'hôtel des monnoies.

Ce bâtiment n'était à la vérité pas fort spacieux, pour recevoir le Recteur, les Stipendiaires et les différentes classes de l'Ecole; il était loin en général d'offrir les commodités et les alentours dont on avait joui au couvent d'Hornbach; mais néanmoins les bontés du Prince et l'espoir d'un avenir plus heureux faisaient supporter ces inconvéniens avec patience.

Les Moines cependant, au comble de la joie, se félicitaient de la victoire qu'ils venaient d'obtenir. Maîtres absolus du Monastère, il s'étaient également emparés de tous les documens, des comptes et même de la bibliothèque de l'Ecole; mais plus ils faisaient éclater leur joie, plus le Prince se montrait zèlé pour la conservation de l'Etablissement. Les Employés du pays furent invités de sa part à

contribuer, selon leurs moyens, à l'entretien d'une Ecole, où tous, sans exception, avaient puisé la plus grande partie de leurs connaissances. Il parcourut lui même toutes les Villes qui étaient sous sa domination, excitant les Magistrats, les Maires rassemblés des villages voisins et les membres des Etats du pays, qui alors existaient encore, à concourir libéralement à une collecte volontaire.

L'heureux succès d'une invitation pareille, (*) et de la part d'un Prince aussi chéri, était d'autant moins douteux, que dès les tems du Duc Wolfgang, on avait avec un scrupule religieux conservé dans le nombre des boursiers huit places gratuites, pour les fils des particuliers de chaque grand Bailliage, et qu'ainsi mainte et mainte famille ayant trouvé un très grand avantage dans cet Etablissement prenait un vif intérêt à sa conservation. Le Duc fixa outre celà une somme considérable de sa caisse particulière, et renonça pour plusieurs années aux deniers provenant des amendes en faveur de l'Ecole. Il ne s'en tint pas là; il recommanda en même tems cet Institut à tous ses proches, fit collecter en Angleterre, en Suisse et dans tous les Synodes des Duchés de Clève et de Juilliers. Bientôt les dons gratuits arrivèrent en foule de toutes parts; étrangers et indigènes s'empressèrent, selon que leurs facultés le leur permettaient, de sécourir leurs frères dans la foi. Les Professeurs ne voulant pas se montrer moins généreux que leurs concitoyens déclarèrent au Prince, qu'en attendant des tems plus heureux, ils étaient prêts à renoncer à une partie considérable de leurs appointemens, et le Pédagogue, rivalisant de générosité, se chargea, pour une somme très modique, du logement et de l'entretien de huit stipendiaires qui, faute de place, ne pouvaient plus être admis dans les bâtimens de l'Ecole. Preuve convaincante que ces hommes étaient dignes des places qu'ils occupaient et méritaient une pleine confiance, puisqu'ils étaient capables de sacrifier leurs intérêts particuliers au bien de l'éducation de la jeunesse.

(*) Le produit de cette collecte se monta à:

3402 fl. 4 btz. 10 den. en argent comptant,

8 Maldres de froment,

3 Maldres d'avoine, et

17 foudres de vin.

Ce fut donc sous les auspices de la bienfaisance publique, excitée par le bon exemple du Prince, que cette Ecole fut de nouveau ouverte à Deuxponts, le 20 Avril 1631. (*) Le jour de l'ouverture fut célébré comme le jour de triomphe de la bonne cause. Le Duc et ses deux fils, toute sa cour, tous les magistrats de sa résidence assistèrent à cette cérémonie. Le Recteur Cramer prononça en latin un discours où respirait l'onction la plus pieuse, s'étendit principalement sur les secours que la providence divine avait jusqu'alors accordés à cet Etablissement, et inspira en même tems à ses Auditeurs la plus grande confiance en la main protectrice du Très-haut. Toute l'assemblée partagea les sentimens de l'orateur, et les Professeurs, animés d'un nouveau zèle, commencèrent à remplir leurs fonctions. Pour rassurer les habitans, inquiets du sort futur de la jeunesse, on fit publier dans tout le pays et les environs que l'Ecole avait recommencé et serait continuée; on annexa à cette publication un tableau imprimé des leçons que recevrait la jeunesse dans cet Etablissement. (**)

La position des Bénédictins à Hornbach n'était cependant rien moins qu'agréable. Partout ils rencontraient des obstacles pour faire rentrer les revenus du convent, ils ne trouvaient d'appui nulle part; mais ce qui devait être plus fâcheux encore et rendre leur séjour plus ennuyeux, c'est que les habitans de la ville ne voulaient entrer en aucune rélation avec eux; personne n'assistait à leur Culte divin, on ne les regardait en un mot que comme des étrangers qui, en occasionnant l'éloignement de l'Ecole, avaient privé cette petite Ville de la considération et des avantages réels que cet Etablissement lui procurait. Il ne faut donc pas s'étonner, s'ils profitèrent de la première occasion qui s'offrit peu après de s'éloigner, et de renoncer volontiers à un séjour qui n'était plus environné du fanatisme religieux des tems passés.

(*) Toute cette narration refute ce que Jean Henri Bachmann avance dans son traité du Droit public de Deuxponts §. 146 et 156, car le Gymnase ne changea en 1631, que le lieu de sa résidence et non son organisation

(**) Voyez l'appendice ci-après.

La victoire signalée que le Roi de Suède, Gustave Adolphe, remporta la même année, 1631, près de Leipsic, eut des suites si conséquentes, qu'elles se firent sentir jusque dans nos environs. Les Moines d'Hornbach, frappés de terreur, étaient en proie aux plus vives inquiétudes, tandis que les habitans, ne pouvant dissimuler la joie que leur causait cet évènement, se félicitaient les uns les autres et se flattaient déjà de l'espérance d'un changement prochain. Les troupes Suédoises entrèrent à Deuxponts vers les derniers jours de Décembre. Les Religieux monacaux n'avaient pas jugé à propos de les attendre, ils s'étaient éloignés peu avant leur arrivée. Voilà donc le ci-devant séjour du Gymnase évacué (*), tout paraît devoir rentrer dans l'ancien ordre de choses, et les habitans d'Hornbach s'attendaient à chaque instant au retour de l'Ecole. Mais quoique toute la contrée partageât ce vœu et cet espoir, le Duc Jean II. jugea plus prudent de laisser l'Etablissement à Deuxponts, parce qu'il ne se fiait pas assez au sort incertain des armes, et que conséquemment il ne voulait pas, sous la protection de la Suède, hasarder de s'opposer directement aux mesures qu'avait prises l'Empereur à l'égard de ce couvent. Cependant la bibliothêque du Gymnase, ainsi que les titres et documens furent transportés à Deuxponts, le bâtiment de l'Ecole fut agrandi et l'on y construisit aussi une infirmerie.

L'éloignement des moines fut outre celà très avantageux à l'Etablissement, dont l'entretien paraissait de nouveau assuré, et le fut en effet pendant quelques années: il est vrai que l'Ecole perdit encore les revenus considérables qu'elle tirait de la Lorraine, qu'on se vit en outre forcé de prendre sur ceux du Couvent de quoi faire de fortes fournitures aux armées Suédoises, en 1632, et ensuite aux armées combinées françaises, en 1635, de manière qu'on fut contraint de supprimer pour quelque tems les bourses académiques; mais malgré celà il resta assez pour l'entretien des Professeurs et des Stipendiaires, sans qu'on fut derechef obligé de recourir à l'assistance publique par des collectes. Les quatre Professeurs, qui

---

(*) Le Recteur Cramer tint à cette occasion en présence du Duc un discours: *de initio et progressu scholae hornbachianae.*

de Hornbach s'étaient rendus à Deuxponts, reçurent même de nouveau leurs appointemens en entier, et continuèrent l'enseignement, chacun dans sa classe, avec un zèle infatigable.

L'organisation de l'Ecole était la même qu'autrefois, à la différence près, que le Recteur se chargea du cours de Théologie, le Professeur de cette chaire étant resté à Hornbach, et que la première classe de l'Ecole de Deuxponts fut réunie au Gymnase sous le nom de cinquième.

Il y avait déjà trois ans que cette pépinière de la jeunesse prospérait à Deuxponts, lorsqu'une nouvelle inattendue vint tout-à-coup troubler cette sécurité en remplissant tous les esprits de craintes et d'angoisses, qui malheureusement n'étaient que trop fondées. Les Suédois, sur lesquels on avait fondé toute sa confiance, et en qui les Protestans trouvaient effectivement les plus puissans protecteurs de la liberté de conscience, furent battus près de Nœrdlingen, en 1634, et la prépondérance dont ils avaient joui jusqu'alors, parut à jamais anéantie. Les débris de leur armée, poursuivis par le vainqueur, se retirèrent vers le Rhin.

Cet évènement eut une influence très fâcheuse pour l'Ecole. Le nombre des élèves diminua sensiblement. La réunion de tant de troupes, la plûpart battues, les efforts que fit cette Principauté pour appuyer de tous ses moyens le parti des protestans, et partant celui des Suédois, les peines que se donna le Prince héréditaire Frédéric pour rassembler à la hâte deux Régimens, et plus encore que toutes ces circonstances tumultueuses, les anxietés qui augmentaient de jour en jour, ne pouvaient êtres favorables aux Muses. On admit, à la vérité, encore quelques Stipendiaires destinés à étudier la théologie; mais en général l'Etablissement était paralisé à un tel point, que l'un des Professeurs étant mort l'année suivante, 1635, on ne jugea pas nécessaire de le remplacer, et que l'on put facilement répartir dans les autres classes, les élèves de celle qui était restée vacante.

La suite des évènemens ne tarda pas à prouver combien les craintes qu'on avait conçues se trouvaient fondées. La guerre et tous les fléaux qu'elle

entraîne

entraine ordinairement à sa suite; mais qui l'accompagnèrent principalement alors, s'avançait à grands pas: la rive gauche du Rhin, le Duché de Deuxponts surtout, devinrent le théâtre de calamités inouies. (*) Le Prince héréditaire Frédéric était trop faible, pour pouvoir s'opposer avec son petit corps de troupes à un ennemi bien supérieur en nombre: il fut battu près de Worms, arriva avec les débris de ses deux Régimens à Deuxponts, dans le dessein de se retirer en France la même nuit. Le Comte Gallas, Général Autrichien, le suivait de près avec ses hordes féroces, et ravagea tellement les lieux qui se trouvaient sur son passage qu'il en fit disparaître pour longtems le bonheur et l'aisance. Plusieurs villages n'offraient déjà plus que des ruines ou des monceaux de cendres, déjà ses Croates avaient commis à Coussel des actes de cruauté sans exemple, lors qu'il parut aux pieds des murs de notre ville et la somma, avec une hauteur menaçante, de se rendre sur le champ. Nos ayeux, loin d'obéir à cet ordre, se mirent en état de défense, et, de concert avec la garnison, opposèrent la résistance la plus opiniâtre et firent paraître un courage, qui ne pouvait être inspiré que par la ferme résolution de vaincre ou de mourir. Ce combat acharné avait déjà duré huit terribles journées et huit nuits plus terribles encore, lorsqu'on vit enfin l'impossibilité de tenir plus longtems contre un ennemi déjà bien supérieur et dont le nombre se renforçait de plus en plus; on était au bord de l'abyme, le dernier rayon d'espérance était éteint et l'on avait résolu de céder à la force, d'ouvrir le jour suivant les portes de la ville et de souffrir avec résignation et en silence ce qu'il n'était plus possible d'éviter.

La nuit qui précéda cette funeste journée se passa en lamentations et en angoisses, tous les habitans déploraient leur sort, se voyant sur le point de perdre leurs propriétés et peut-être même leurs vies: enfin le crépuscule du matin commençait déjà à paraître, l'instant fatal et si redouté approchait

---

(*) Voyez le traité intitulé: Das ehemalige Fürstenthum Zweybrücken, während dem dreyßigjährigen Kriege, von Philipp Casimir Heintz. Zweybrücken 1810.

et . . . . . ô vicissitudes des choses humaines! quel spectacle inattendu s'offrit aux yeux des assiégés? On apperçut avec le jour de grands mouvemens dans l'armée ennemie, et l'on cherchait avec inquiétude à en pénétrer la cause, lorsqu'on vit le Comte Gallas lever le siège et se retirer avec précipitation: on sut bientôt qu'il avait reçu une nouvelle qui l'avertissait du retour des Suédois, nouvelle à la vérité dénuée de fondement; mais qui sauva momentanément la ville. Le péril avait été éminent, les angoisses mortelles; nos pères en sentirent d'autant plus vivement la joie d'une délivrance aussi inespérée; ils coururent au temple, porter au pied des saints autels l'expression de leur reconnaissance, et bénir la main protectrice du Très-haut, à qui ils devaient leur salut. Ces sentimens d'une pieuse gratitude éclatèrent surtout dans l'Ecole: le Recteur Cramer convoqua les Professeurs avec les Elèves et les exhorta, en présence des Magistrats, à n'oublier jamais ce Dieu de bonté qui venait de les secourir si visiblement. (*)

Cette joie fit peu de tems après place à la tristesse: et fut changée en deuil par la mort du noble Prince qui méritait si bien l'amour de ses sujets Le Duc Jean II. s'était aussi refugié à Metz, lors de l'approche des Autrichiens. Là il apprit les calamités qui désolaient son malheureux pays; ces nouvelles étaient trop accablantes pour sa sensibilité, la douleur et le chagrin abrégèrent ses jours, et il y décéda le 10 Août de la même année. La nouvelle de sa mort causa une sensation générale, plongea Deuxponts dans le deuil et dans la tristesse: tout le pays regrettait un si bon Prince et l'Ecole célébra ses funérailles avec une vraie douleur. (**)

La coupe du malheur n'était cependant point encore épuisée, il fallut la vuider jusqu'à la lie. Le même automne vit reparaître Gallas et ses cruels

---

(*) Son discours était intitulé: *Commentatio illustris beneficii Dei, quo Bipontum ab hostium obsidione octiduana admiranda liberatione, rebus jam desperatis, asseruit.*

(**) Le discours que prononça le Recteur à cette occasion était intitulé: *De vita et obitu serenissimi Principis Joannis II.*

compagnons d'armes dans nos infortunées contrées. Deuxponts fut contraint cette fois de céder à la force, de se rendre à la merci du vainqueur, et de subir un sort que l'imagination la plus hardie ne peut concevoir sans frémir. La ville et tout le pays furent dévastés, les propriétés, les vies mêmes des habitans n'étaient plus aucunement respectées, on n'épargnait ni l'âge ni le sexe. Moriame, que Gallas avait laissé à Deuxponts en qualité de Commandant, se comporta en tyran furieux et s'acquit un nom que la postérité la plus reculée ne prononcera jamais qu'avec horreur. Des milliers d'habitans furent victimes de la guerre et, pour surcroit de malheur, ceux qu'avait épargnés un glaive meurtrier devinrent la proie de la peste ou de l'épouvantable famine. L'Ecole fut dispersée, les Professeurs s'éloignèrent, les Elèves se refugièrent chez leurs parens, le temple des muses fut livré à la destruction. Ce bel Etablissement d'instruction, fondé par le Duc Wolfgang, soutenu et encouragé avec tant de zèle par les Princes ses Successeurs, semblait à jamais anéanti.

CHAPITRE II.

Rétablissement du Gymnase et son premier séjour à Meisenheim.

1641 --- 1652.

L'horrible dévastation dura plusieurs années dans ce malheureux pays; les villes et les villages étaient dépeuplés, et ressemblaient plutôt à des déserts, qu'à des lieux jadis habités; on ne rencontrait que ci et là, dans les ruines de leurs maisons ou dans des forêts écartées, quelques habitans isolés qui s'étaient dérobés au péril dont leur vie était menacée. Les torches de la guerre avaient presque tout réduit en cendres; le glaive meurtrier, la famine dévorante, l'effroyable peste le couvrirent de cadavres. Le calme parut enfin vouloir

succéder à cet orage affreux, ces longs jours de souffrances et de troubles furent suivis d'une tranquillité assez générale. Les troupes qui avaient si cruellement dévasté le pays se retirèrent, et le nouveau Prince, le Duc Fréderic, quitta en 1640 la ville de Metz, où il s'était refugié avec son père, pour venir prendre possession de la Principauté délaissée. Il choisit Meisenheim pour y faire sa résidence, et s'établit dans le château de ce lieu, le seul du pays qui fut encore habitable. Cette petite ville avait effectivement beaucoup moins souffert qu'aucun autre endroit de la principauté. Ses habitans eurent le bonheur, dans ces tems de calamité générale, de posséder dans la personne de leur Commandant un philantrope généreux, qui fit tous ses efforts pour les protéger. Un ange tutélaire semblait veiller sur ce lieu; lorsque cet homme respectable en partit, la Duchesse douairière Louise vint y demeurer, et cette Princesse, douée d'une fermeté rare, renonçant à la tranquille sureté dont elle eut pu jouir chez l'étranger, se détermina courageusement à remplir les devoirs de mère du peuple et y réussit si bien, que par sa prudence et sa prévoyance elle sut prévenir maints dangers éminens dont les sujets eussent été les victimes. Elle termina trop tôt sa carrière, pour le bien de son peuple, et mourut regrettée de tous les habitans. (*)

A peine le Duc Fréderic fut-il de retour dans sa Principauté, que sa présence réveilla insensiblement dans ces contrées dépeuplées l'esprit de vie et d'activité qui en avait disparu. Quantité d'habitans, qui depuis nombre d'années trainaient leur triste existence chez l'étranger, en déplorant le sort de leur malheureuse patrie, s'empressèrent, dès qu'ils apprirent qu'ils pouvaient de nouveau y jouir de la sûreté, de revenir dans leurs foyers; d'autres qui s'étaient réfugiés dans les forêts ou dans les antres écartés, sortirent de leurs retraites, entrèrent dans leurs possessions dévastées, défrichèrent pour ainsi dire et ensemencèrent des terres dépéries faute de culture: tout le pays semblait renaître; la vie et

(*) Elle était fille de l'Electeur Palatin Fréderic IV, et décéda à Meisenheim le 28 Avril 1640.

l'activité, sortant peu-à-peu de leur léthargie, se répandaient de nouveau dans les campagnes désolées.

Déjà dans ces circonstances, et avant même que la conclusion de la paix eût assuré la tranquillité générale, le Duc Fréderic chercha à s'occuper de cette partie si essentielle au bonheur d'un état, l'éducation publique. Il connaissait, par sa propre expérience, l'influence active et salutaire qu'avait toujours eu le Gymnase sur l'état ecclésiastique et séculier, influence qui de ces deux états rejaillissait sur toute la principauté; et outre celà, il ne pouvait jeter un coup d'œil prévoyant sur l'avenir, sans sentir plus vivement encore la privation de cet établissement. La plûpart des Employés et plus de soixante Pasteurs étaient morts dans le courant de trois années. Où former désormais des sujets propres à remplir peu-à-peu les places vacantes? Non seulement le Gymnase était dissous; mais presque toutes les autres écoles du pays étaient également tombées en décadence, et la jeunesse était entièrement privée de tous les secours propres à applanir le chemin aux sciences, en enrichissant l'esprit de connaissances utiles. Aussi le Prince s'occupa-t-il de suite des moyens de remédier à cet inconvénient, en rétablissant aussitôt que possible l'ancienne Ecole du pays ou, pour mieux dire, en la remplaçant, autant que les circonstances et le tems le permirent, par un nouvel Etablissement.

Le choix du lieu n'était pas difficile: le Duc donna la préférence à celui qui avait le moins souffert, où lui-même faisait sa résidence, où l'instruction publique n'avait pas été interrompue, à Meisenheim. Deux Ministres, l'un et l'autre habiles et hommes de mérite, célébraient le culte dans l'église de cette petite Ville: un nombre pareil de Régens donnaient leurs soins à l'école, dont nous croyons à propos de développer un peu l'origine.

L'ordre des chevaliers de St. Jean, appelés dans la suite chevaliers de Malte, avait dans le milieu du treizième siècle, fondé une commanderie, dans es environs de Grumbach où ils possédèrent bientôt, tant par des acquisitions que par des donations, des biens considérables. Le costume remarquable que portaient alors les chevaliers, les hommes distingués qui leur donnaient le

nom de frères, le but religieux et politique de l'ordre et l'appas de la nouveauté, agirent puissamment à leur avantage. La noblesse des environs rendait hommage à leurs principes, et chaque famille se croyait très honorée, lorsque l'un de ses membres était admis à porter le titre glorieux de chevalier de St. Jean. Chaque nouvel initié versait toute sa fortune dans la caisse commune, et plusieurs Comtes des environs s'acquirent la reconnaissance des chevaliers par les dons considérables qu'ils firent à l'association. Cette commanderie naissante fixa l'attention des Chefs de l'ordre en Allemagne, Henri de Toggenbourg et Henri de Fürstenberg, et elle jouit bientôt de la considération que celle de Sobernheim n'acquit que beaucoup plus tard. Le Comte George de Veldenz vivait dans ce tems là à Meisenheim; c'était un des plus riches Seigneurs des environs; car son Comté avait à peu près la moitié de l'étendue qu'eut dans la suite le Duché de Deuxponts et il avait outre celà obtenu la jurisdiction du Speiergau. Ce Comte fit si bien qu'il engagea le Maître de l'ordre, Rodolphe de Masmunster, à transporter à Meisenheim la Commanderie dont nous avons parlé ci-dessus, ce qui s'effectua en 1321: il fit ensuite tous ses efforts pour favoriser une confraternité politique et réligieuse, qui donnait un grand éclat à sa cour et procurait des avantages visibles à un lieu qu'il favorisait, où il aimait à résider et qui avait obtenu le droit de ville quelques années auparavant, c'est-à-dire en 1315. Meisenheim se ressentit bientôt de l'effet de ces circonstances, si favorables à son agrandissement. On construisit près du château du Comte un bâtiment considérable pour la Commanderie, et les Membres religieux de l'ordre ne se bornèrent pas au service des autels, ils fondèrent un hopital et érigèrent une école pour la jeunesse de la ville. Cet établissement d'instruction se soutint ainsi jusqu'aux tems de la réformation, où il reçut une autre direction. Les frères religieux de l'ordre se déclarèrent sans balancer pour les heureuses améliorations que promettait cette réforme de la foi, et bientôt les conventuels ainsi que toute la communauté de Meisenheim suivirent leur exemple. Enfin le commandeur, George de Kreutznach, de concert avec ses confrères, remit en 1531, cette Commanderie au Comte Palatin Ruppert, qui, en qualité de tuteur du Prince Wolfgang, gouvernait alors le Duché avec un zèle digne des louanges les plus méritées: le Grand Maître

de l'ordre en Allemagne donna en 1538, par le canal de Wolff d'Affenstein, son consentement à ces arrangemens, moyennant une somme de 350 florins. Le Comte Palatin Ruppert ordonna alors que les revenus de cette commanderie seraient désormais employés au profit du culte protestant et à l'entretien d'une école de la même croyance, ce qui fut exécuté non seulement alors, mais aussi dans la suite; car tous les Ducs, ses Successeurs, respectèrent cette disposition et l'observèrent fidèlement. (*) Le nombre de la jeunesse s'étant beaucoup augmenté vers la fin du seizième siècle, on admit encore un Régent, qui partagea la tâche de l'instruction avec celui dont les soins ne suffisaient plus, vu le nombre toujours croissant des élèves. Cette école latine se soutint dans cet état au milieu des vicissitudes des tems, et ne fut pas même interrompue par les terribles orages de la guerre de trente ans. Ce fut enfin avec cette école que le Duc Fréderic crut pouvoir plus facilement combiner un Etablissement d'instruction plus étendue, et remplacer en quelque sorte le Gymnase supprimé.

Lorsque ce Prince vint faire sa résidence à Meisenheim, les deux Régens de l'école se nommaient Jean Christophe Cramer et Abraham Dromm. Ce dernier fut envoyé comme Diacre à Odenbach et remplacé par Jean Adam Faber. On élut ensuite un troisième Professeur, Jean Gaspard Hermanni, homme rempli de mérite et d'activité, et on partagea toute l'instruction entre ces trois Régens, de manière cependant que le dernier fut chargé de la première Classe. Quelques années plus tard on nomma Wilbrand Mœllenthiel à la place d'Adam Faber, qui ne possédait pas les connaissances nécessaires aux fonctions qu'il devait remplir, et enfin on donna à Gaspard Hermanni un collégue en la personne de Samuel Rhoderus qui, de concert avec le premier, devait donner ses soins à la Classe supérieure.

Si l'on considére l'état d'épuisement où le pays était alors réduit, le désintéressement et le zèle avec les quels le Duc Fréderic s'appliqua à ranimer l'éducation publique; comme il se restreignait dans ses besoins, jusque là

(*) On peut trouver quelques éclaircissemens sur cette Commanderie dans les feuilles hebdomadaires de Deuxponts, imprimées en 1813.

même qu'il diminua le nombre de son domestique pour pouvoir augmenter celui des stipendiaires ou boursiers, on sentira facilement que cette sollicitude fait le plus bel éloge de ce Prince. En effet il fit tout ce qu'il pouvait faire dans la position où il se trouvait, tout ce qu'on pouvait attendre d'un père du peuple; mais malgré tous ses soins l'établissement érigé, ou pour mieux dire, agrandi et protégé, n'était pas à beaucoup près à Meisenheim ce qu'il avait été à Hornbach: ici lui manquaient les avantages extérieurs et intérieurs dont il avait joui autrefois.

Il était difficile dans ces tems malheureux de trouver des hommes possédant les qualités requises pour l'instruction qu'on désirait donner à la jeunesse, plus difficile encore, après les avoir trouvés, de leur assigner des traitemens convenables, toutes les sources où l'on puisait autrefois ces moyens étaient taries; mais le défaut le plus sensible et le plus préjudiciable aux progrès des sciences était le manque d'écoles préparatoires que les élèves devaient ci-devant passer avant d'être admis au Gymnase. (*) Maintenant toute l'instruction se bornait au petit nombre de Classes qui composaient l'école, et dont quelques Régents ne possédaient même pas les connaissances nécessaires. Les écoliers puisaient en quatrième les élémens de la langue latine; en première, on expliquait en latin Ciceron, César et Virgile, en grec, le nouveau testament, les élémens de la logique et de la rhétorique: l'instruction se bornait là, l'étendue actuelle de l'établissement ne permettait pas de songer aux sciences plus élevées. Il n'y avait point non plus de Professeur particulier pour la théologie, les deux Pasteurs de Meisenheim étaient chargés d'en donner alternativement les premières notions aux élèves, mais par bonheur ces deux sujets joignaient à leurs connaissances un zéle infatigable. La masse des élèves était composée:

1) Stipendiaires ou boursiers. Ils avaient leur logement dans le bâtiment de la ci-devant commanderie de l'ordre de St. Jean, près des auditoires, et prenaient

(*) Plusieurs de ces Ecoles, telles que celles d'Annweiler, d'Obermoschel, d'Odenbach, d'Alsens, de Barbelroth etc., ne furent plus rétablies.

prenaient la table au château. Leur nombre n'était que de six, au plus de huit, presque tous voués à l'état ecclésiastique. Quoique les Régens eussent la surveillance générale, le plus jeune d'entr'eux remplissait néanmoins les fonction de Pédagogue. Il les accompagnait au château du Prince et mangeait avec eux à la table dite, seconde table. Tous étaient ainsi que leurs Parens tenus de délivrer un revers, par lequel ils s'engageaient de servir dans le pays, ou de rembourser une certaine somme en compensation des avantages dont ils avaient joui.

2) D'Expectans ou aspirans, ainsi nommés parceque ceux qui étaient de ce nombre, quoiqu'obligés de s'entretenir en attendant à leurs frais, avaient droit aux premières bourses vacantes.

3) D'externes, qui ne jouissaient d'autre avantage que de participer à l'instruction, qui était gratuite dans les Classes supérieures.

Le Duc, à l'exemple de ses prédécesseurs, s'était réservé la haute direction de l'Ecole. Les boursiers étaient presque journellement sous ses yeux, il assistait ordinairement aux examens publics. L'Inspecteur Gœler remplissait la charge de Scholarque. Les Instituteurs, si l'on en excepte le Recteur et quelquefois celui qui enseignait en seconde, ne portèrent plus le titre de Professeurs pendant cette Période, vu que l'instruction dont ceux de Meisenheim étaient chargés ne s'étendait pas plus loin, que celle de la quatrième ou, tout-au-plus, de la troisième Classe du Gymnase à Hornbach. Le nombre des élèves ne s'éleva en général pas au dessus de trente, et ce nombre était considérable, en égard aux circonstances défavorables de ce tems là; car les maux de la guerre continuaient à se faire sentir; le passage continuel des troupes inquiétait tantôt une contrée tantôt une autre, et les habitans rentrés dans leurs foyers se virent souvent forcés de les abandonner de nouveau. Le pays ne jouit d'aucune tranquillité pendant tout le tems que l'Ecole fut à Meisenheim, et le bruit des armes retentissait encore dans nos contrées, même

après que la paix de Westphalie eut, en 1648, (*) assuré à l'Allemagne oppressée un avenir plus heureux. Les troupes de la Lorraine empêchèrent encore plusieurs années nos ancêtres de couler dans le repos et la sécurité des jours troublés depuis si longtems.

L'Ecole vit cependant renaître l'espoir d'un avenir plus riant. L'abbaye supprimée de Hornbach ainsi que tous les autres revenus ecclésiastiques furent de nouveau assurés à l'église réformée par la paix ci-dessus, et devaient dorènavant être employés à l'entretien du Culte et des écoles qui en dépendaient. Nos ancêtres ne pouvaient à la vérité pas espérer de voir de leur vivant l'entier rétablissement du Gymnase, tel qu'il était autrefois à Hornbach; les facultés étaient trop épuisées, le pays trop appauvri, et les dépenses à couvrir des fonds ecclésiastiques trop considérables; mais néanmoins la conclusion de cette paix les rassurait sur l'avenir: ils se flattaient surtout que leurs enfans, vivant dans des tems plus propices, trouveraient les difficultés applanies, et pourraient s'acheminer paisiblement vers le sanctuaire des Muses; hélas! ils ne prévoyaient guère les tristes et fâcheux evènemens que le sombre avenir recelait encore dans son sein.

CHAPITRE III.

Second séjour du Gymnase à Deuxponts.

1652 --- 1676.

A peine la paix de Westphalie fut elle signée, à peine la Principauté de Deuxponts eut elle reçu les gages apparens d'un avenir plus serein, que le Duc

(*) Le Chancelier d'Anhalt Martin Milagius, et ensuite le Conseiller Jean Michel Heintz, assistèrent comme Ambassadeurs au Congrès, où cette paix fut conclue. Le couvent d'Hornbach

Frédéric s'occupa avec le plus grand zèle à l'amélioration d'une Ecole qui jusque là n'avait qu'imparfaitement répondu à son attente et à ses vœux. Mais il trouva l'exécution de cette entreprise si hérissée de difficultés, qu'il ne put d'abord les applanir toutes. Il s'efforça en vain de relever le fonds, dont les revenus étaient destinés à l'entretien de l'établissement, et de donner en général une meilleure organisation à l'administration des biens ecclésiastiques: le pays avait trop souffert, les moyens étaient trop affaiblis; les champs étaient déserts, les prairies ruinées, personne ne se présentait pour les amodier, et ces terres autrefois si fécondes, rapportaient alors à peine de quoi subvenir aux besoins les plus urgens des Instituteurs et du petit nombre de Pasteurs qui vivaient encore. Cet état des choses ne permettait ni de nommer de nouveaux Professeurs pour le Gymnase, ni de songer au rétablissement d'une économie particulière pour les Stipendiaires. Le Duc cependant était retourné avec sa petite cour à Deuxponts, où il trouva une école en meilleur état et bien mieux dirigée que celle de Meisenheim. Les deux Instituteurs de cette école jouissaient de l'estime publique, et savaient la mériter; car il sortait de leurs mains des élèves qui ne le cédaient en rien à ceux du Gymnase.

Cette circonstance et plus encore la considération des Stipendiaires, qui jusque-là avaient pris leur table au château de Meisenheim, et qu'on aurait été forcé à l'avenir de placer dans des maisons particulières, déterminèrent le Duc à transporter le Gymnase à Deuxponts et à l'unir avec l'école déjà existante dans cette Ville.

Le plus grand obstacle qui parut d'abord se présenter à l'exécution de ce projet, était la difficulté de trouver un local convenable: car quantité de maisons et surtout les édifices publics, avaient été ruinés pendant ces longues années de trouble, la plûpart au moins se trouvaient hors d'état d'être habitées, exigeaient des réparations très dispendieuses et pour lesquelles on manquait même des fonds

---

fut restitué en vertu de l'Art. 12 du Traité, les autres couvens du Duché n'avaient pas été ôtés aux Protestans.

nécessaires. Le Duc Fréderic prit, dans cet embarras, une résolution, dont sa mémoire sera à jamais honorée, et qui d'un trait peint la situation dans la quelle il se trouvait alors: il eut la générosité de vouloir emprunter sous son nom une certaine somme pour le bien de l'éducation publique; s'adressa pour celà à quelques Cantons de la Suisse en leur offrant de leur donner comme sûreté le bourg de Bischweiler, en Alsace; mais il rencontra dans cette affaire une difficulté qu'il n'avait pas prévue: son oncle Chrétien, Comte Palatin, qui avait sur ce bourg un droit d'hypothèque antérieur, ne voulait ni approuver ses intentions ni donner un consentement qui était indispensable. Le Duc alors accepta la proposition qu'on lui fit de collecter hors du pays chez les frères en la foi. Le Pasteur de Bischweiler, Jean Paul Hæuser, partit donc pour la Suisse avec des lettres de recommandation, et sut si bien intéresser les habitans de cette contrée, les connaissances qu'il y avait faites agirent si efficacement en sa faveur, inspirèrent un zèle si pieux, que le succès de sa mission surpassa l'espérance du Prince. (*) On eut également sujet d'être très satisfait des collectes qui se firent en Hollande et chez les Réformés de la France.

Le produit de ces collectes permit de mettre aussitôt la main à l'œuvre. On construisit en peu de tems à Deuxponts un bâtiment assez spacieux pour les différentes classes de l'Ecole et même pour le logement de l'un des Professeurs. Le Vice Recteur Hermanni et le Régent Mœllenthiel reçurent l'ordre de se rendre à Deuxponts avec les Stipendiaires: on confia au premier la Classe supérieure, la troisième au dernier, et ils furent outre celà chargés conjointement de la seconde Classe, pour la quelle il n'y avait encore point de Régent particulier. L'école de Deuxponts fut alors réunie à l'Etablissement, de manière que la classe supérieure forma la quatrième, l'inférieure la cinquième du Gymnase. Il n'y avait pas assez de place dans le bâtiment de l'école pour les Stipendiaires, ils furent logés à la proximité dans les maisons des particuliers; mais ils continuèrent, ainsi que le

---

(*) On reçut de suite de Berne, Zuric et St. Gall 225 fl., de Genève et Neuchatel 108; les divers Cantons en envoyèrent peu après 950.

Pédagogue, à prendre leur table dans le château du Duc. L'Ecole fut ouverte le 25 Mars 1652 en présence du Prince. Le Recteur Hermanni prononça un discours dans le quel il témoigna au Prince la reconnaissance qu'il méritait si bien par ses soins, et l'intérêt tout particulier qu'il faisait éclater pour l'éducation de la jeunesse; surquoi les Maîtres et leurs disciples se mirent à parcourir avec zèle la carrière qui leur était ouverte.

Quelques bonnes que fussent les vues du Duc en transportant le Gymnase à Deuxponts, quelque louable que fut la générosité avec la quelle il entretint à ses propres frais les Stipendiaires, quelques soins et quelques peines qu'il se donnât sans relâche pour le faire prospérer, l'encourageant très souvent de sa présence, il ne lui fut néanmoins pas possible de le reporter au point de splendeur où il avait été autrefois. Les Maîtres, faisaient à la vérité tout ce qu'on pouvait attendre d'eux; mais ils étaient obligés de donner les premières notions, d'inculquer les premiers élémens des sciences et ne pouvaient par conséquent aller aussi loin qu'ils l'auraient désiré; avec tout celà on ne se ressentait encore que trop des suites funestes de la guerre. Le bruit des armes retentissant aux environs porta même encore plus d'une fois, en 1653, le trouble et l'épouvante dans cet asile paisible et entièrement consacré aux Muses. Les troupes de la Lorraine occupaient Hombourg et Landstuhl, et s'emparaient de vive force des provisions dont-elles avaient besoin, partout où elles les trouvaient. Un corps considérable de ces troupes s'étendait jusque sur la Sarre. En vain le Duc s'addressa-t-il par le Coadjuteur de Trèves, au Baron du Châtelet, Commandant de ces troupes, pour le prier de ménager son pays; ce Général eut si peu d'égard à ces représentations qu'il fit, quelques semaines après, camper plusieurs régiments à la proximité de Deuxponts. Les habitans se sauvèrent et cherchèrent des demeures plus assurées. On posta à Deuxponts, à Kirkel, à Lichtenberg et en d'autres lieux des paysans armés, pour s'opposer à la première incursion. Une anxieté générale avait saisi tous les esprits, à chaque instant l'on croyait et l'on craignait d'entendre les premiers coups d'alarme, qui devaient rassembler à Deuxponts le reste des habitans des campagnes voisines: qu'on juge si de pareilles circonstances étaient propres à faire fleurir les Muses! Lorsque ces orages furent appaisés, l'Ecole eut encore à souffrir d'autres malheurs: la santé

du Duc Fréderic se trouva tellement affaiblie; qu'il fut bientôt hors d'état de veiller lui-même au bien de son pays et conséquemment à la prospérité de l'Etablissement. Les Maîtres et les disciples furent privés de leur meilleur appui et de l'influence efficace que les Princes du pays avaient toujours eue sur leur sort. Il mourut en 1661, et tout le monde regretta un Prince que la mauvaise fortune avait persécuté de toutes parts et qui ne put jamais faire pour ses Etats ce qu'il eût fait dans des circonstances plus heureuses.

Le Gymnase commença à prospérer d'avantage sous son Successeur, le Duc Fréderic Louis. Ce Prince ne semblait né et appelé au Gouvernement que pour répandre la vie et l'activité autour de lui; il joignait à ces qualités un si grand fond de bonté, qu'il ne connaissait point de titre plus flatteur que celui de Père de ses sujets. Il diminua avec un noble désintéressement les charges des habitans et vivait au milieu d'eux avec toute la simplicité du particulier le plus obscur. Tous ses règlemens, toutes les dispositions qu'il prit, étaient sagement calculées sur l'avenir, toutes avaient le vrai bien de son pays pour but, et nous ne pouvons, en les considérant, nous empêcher de rendre à sa sagesse et à sa prévoyance toute la justice qui leur est due. Quantité de nouveaux habitans vinrent sous lui augmenter la population de son pays, encore assez délabrée. Il favorisait particulièrement les Suisses qui voulaient s'établir dans ses Etats, parcequ'il savait apprécier leurs sentimens religieux et leur activité. Il donna une organisation nouvelle et plus convenable à l'administration de toute la Principauté. Il sépara par exemple les affaires ecclésiastiques des affaires civiles; il créa un grand Consistoire et une Administration particulière des revenus ecclésiastiques. Il ne perdit pas non plus de vue l'instruction de la jeunesse; car il établit au moins une école dans chaque paroisse; mais il donna particulièrement ses soins au Gymnase, quoiqu'à son avénement on ne comptât pas au delà de vingt quatre élèves dans cet établissement. Quelques Instituteurs qui ne répondaient pas à ce qu'on avait lieu d'en attendre, furent appelés aux fonctions de Pasteurs dans les Paroisses, et remplacés par des sujets qui promettaient d'avantage. L'Etablissement fut soumis à une commission scholastique, chargée, après avoir pris l'avis du grand consistoire, d'émettre les propositions qu'elle jugerait propos à son

amélioration. Pour relever l'instruction, le Duc la repartit à quatre Régents qui partagèrent pour lors entr'eux les cinq classes, dont se composait l'Ecole. Dans ce nombre n'était plus compris le second régent de l'école latine de la Ville; celui-ci fut chargé d'enseigner les premiers élémens et de préparer les élèves qui, de ses mains, pouvaient être admis dans la cinquième classe du Gymnase. Le nombre des Stipendiaires fut augmenté, et fixé à 12 par le Duc de manière qu'il y eut trois bourses pour chaque grand Bailliage. Ils cessèrent de prendre leur table au château, et eurent de nouveau une économie particulière dont l'intendant s'appelait Administrateur des boursiers. (*) Ceux qui désiraient jouir d'une bourse étaient tenus de remplir les conditions prescrites par le passé et être au moins en quatrième. Le Duc fonda, au profit des élèves qui sauraient le mieux se distinguer par leurs talens et leur application, deux bourses académiques, (**) et s'efforça en général de ramener toute l'organisation de l'Etablissement au même point où elle avait été à Hornbach. Le Recteur, ou plutôt Prorecteur, ainsi qu'il s'appelait, faisait faire à ses Elèves un cours de Logique, d'Ethique, de Physique, de Mathématique et de Rhétorique. On poussa de nouveau l'étude du latin et du grec jusqu'aux auteurs les plus difficiles. On exerça les jeunes gens à composer des discours en langue latine et allemande, ainsi que des exercices dans un style suivi. Les Pasteurs de la ville furent chargés des leçons de religion; mais cependant les Elèves de la première

---

(*) L'Administrateur des Stipendiaires ou boursiers recevait annuellement pour chacun d'eux:

25 fl. en argent,

2 maldres 1 fass de froment,

1 1/2 muid de vin, et de l'orge pour 4 muids de bière. Dans la suite, il reçut au lieu de ces articles pour chaque Stipendiaire:

32 fl. 30 kr.

4 muids de froment, et

2 muids d'Orge.

(**) Ces bourses ou pensions se montèrent pendant plusieurs années, à 40 fl. annuellement.

Classe étaient tenus d'assister au cours de Théologie que faisait le Prorecteur. Les exercices publics ou examens avaient lieu deux fois par année dans chaque Classe, et étaient toujours honorés par la présence du Prince ou au moins par celle des Magistrats. Tout semblait se ranimer, et recevoir une nouvelle vie; l'Etablissement s'améliorait de jour en jour et l'on avait tout lieu d'espérer qu'il reprendrait peu à peu l'extension et l'éclat dont il avait joui à Hornbach. Cette espérance se serait réalisée sans doute, si le noble et généreux Prince qui le protégeait, n'eut rencontré des difficultés qu'il n'avait pu ni prévoir ni éviter.

Le premier malheur qui se fit sentir dans tout le pays et rejaillit naturellement sur l'Ecole, fut une maladie contagieuse qu'on nommait ordinairement la peste. Ce terrible fléau commença ses ravages en 1666, les étendit dans la ville et dans les campagnes, et fut d'autant plus préjudiciable à l'Etablissement, que plusieurs Régens ainsi que nombre d'élèves en ayant été les victimes, les parens de ceux qui étaient échappés, craignant pour la vie de leurs enfants, les retirèrent auprès d'eux, de manière que l'Ecole fut entièrement déserte pendant plusieurs mois.

D'un autre côté les troupes de la Lorraine firent aussi beaucoup de tort à l'Etablissement: elles recommencèrent leurs incursions dans tout le pays d'autant plus impunément que l'on était dénué des moyens de s'opposer à leurs violences. Deuxponts était en proie aux plus mortelles inquiétudes. Les habitans des grands Bailliages de Lichtenberg et de Meisenheim s'y refugièrent en 1668, et vinrent encore augmenter le trouble et l'épouvante. Trois années après le grand Bailliage de Deuxponts fut à son tour exposé aux mêmes traitemens, plusieurs villages, entr'autres Limbach, furent réduits en cendres par ces troupes effrénées. Que pouvait-on, dans de pareilles circonstances, attendre d'un établissement, qui ne demande pour prospérer que la paix et la tranquillité?

Une autre calamité vint enfin mettre le comble aux infortunes dont l'Ecole avait déjà été la victime: la funeste guerre de France, dont le principal théâtre était dans les Pays bas, se porta en 1673 dans nos environs. Turenne se trouva inopinément avec son armée dans le bas Palatinat et le Marquis de Rochefort sur la Sarre; ce qui réduisit la Principauté de Deuxponts dans une situation très critique. Tout commerce fut anéanti, la crainte et l'inquiétude arrêtèrent

toutes

toutes les affaires; car malgré les protestations d'amitié de la part du Roi, de nombreux corps d'armée traversaient et molestaient constamment le pays. Les corps détachés s'embarassaient peu que tel ou tel Pays fournit à l'approvisionnement de leurs magasins, ils demandaient des livraisons là, où ils croyaient pouvoir en obtenir, et si on les refusait, ils employaient la force, la cruauté même pour se faire obéir. Les représentations du Duc, les prières des sujets ne faisaient aucune impression sur les Chefs; en vain leur parlait-on de ménagemens, d'amitié, de neutralité: ils ne reconnaissaient d'autres lois que leur volonté et s'excusaient en opposant les ordres de leur Roi. Turenne passa la même année par Deuxponts, et ses soldats pillèrent et volèrent dans tous les villages qui se trouvèrent sur leur route.

Plusieurs années s'écoulèrent ainsi dans l'inquiétude et les alarmes. Les torches de la guerre embrasaient les environs de notre Ville; l'avenir semblait s'obscurcir de plus en plus, l'espoir d'une délivrance prochaine s'affaiblissait chaque jour d'avantage. Enfin ce que nos ancêtres craignaient depuis longtems arriva: un corps de troupes françaises parut devant les murs de Deuxponts le premier Janvier de l'an 1676, et remplit d'épouvante tous les malheureux habitans. Cependant les portes furent fermées, les bourgeois en état de porter les armes se joignirent au petit nombre de soldats qui se trouvaient dans la ville et osèrent se préparer à défendre courageusement leurs foyers. Le Comte de Choiseul, Chef de ce corps de troupes, tâcha de voiler ses véritables intentions. Il se contenta de demander le passage, pour ses troupes, ce qui avait été accordé à Turenne quelques années auparavant; mais comme on crut devoir le lui refuser, on le vit aussitôt faire des préparatifs pour l'obtenir de force. Ayant conduit ses troupes vers la porte dite porte haute, il obligea les bourgeois, au milieu du tonnerre de son artillerie, de souscrire une capitulation, dont il ne songeait pas lui-même de remplir les conditions; car à peine se vit il maître de la ville, qu'il changea entièrement de langage et de manière d'agir. Le passage demandé n'avait été qu'un prétexte pour cacher ses desseins. Les habitans se virent contraints d'obéir en silence à tous ses ordres et

de plier sous le faix d'un fardeau qui surpassait presque leurs forces. Non seulement ils furent chargés de tout l'entretien des troupes; mais le Commissaire Général le Colle, faisait chaque jour de nouvelles réquisitions: il s'empara d'abord de tous les revenus du Duc et fit briller son aptitude à extorquer de toutes les manières possibles. Il n'adressait aux Employés du Prince que des paroles dures et hautaines: et affectait en général de les traiter avec le dernier mépris. Les représentations, les plaintes, rien n'influait sur cet homme dur et cruel qui, n'oubliant jamais ses propres intérêts, voulait, ainsi que l'ont fait nombre de ses Collégues dans des tems plus récens, s'enrichir de la misère publique et élever sa fortune aux dépens de celle de ses contemporains. Il était sourd à la voix de l'humanité; c'est lui enfin qui signa l'ordre terrible qui défendait à l'habitant des Campagnes d'ensemencer les champs pendant l'espace de trois ans, mesure rigoureuse, qui tendait à priver l'ennemi de subsistance, au cas qu'il s'approchât. (*)

De pareilles circonstances n'étaient que trop propres à déjouer tous les bons projets du Prince. L'Ecole dépérissait à vue d'œil; non seulement le nombre des élèves diminuait chaque jour, mais les Instituteurs, se voyant eux-mêmes sur le point de manquer des choses les plus indispensables à leur existence, furent forcés de quitter l'Etablissement. Le Prorecteur Hermanni et le Precepteur Lammersdorf donnèrent leur démission et s'éloignèrent. Personne ne pouvait ni ne voulait plus se charger de l'entretien des élèves qui restaient encore, ils se virent réduits à retourner auprès de leurs parens. Les Stipendiaires, dont le nombre avait également diminué d'année en année, étaient sur le point de subir le même sort, leur économie commençant à manquer de tout. Il ne restait que deux Professeurs et l'on s'attendait de jour en jour à voir l'entière dissolution de l'Etablissement.

Le Duc Fréderic Louis voyant que l'Ecole ne pouvait plus se soutenir à

V. E. (*) Voyez l'ouvrage imprimé en 1690 sous le titre: der französische Attila von Christian Teutschmuth pag. 93.

Deuxponts, s'efforça de la sauver d'une ruine totale. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et contre la volonté du Comte de Bissy, qu'il obtint, par le canal du Feld-Maréchal de France, alors résidant à Trèves, que les Professeurs le suivissent dans sa retraite, et aussitôt qu'il en eut reçu la permission, il s'empressa de faire venir le reste de l'Etablissement à Meisenheim, où lui-même s'était retiré à l'approche des Troupes françaises, et où l'unique espoir d'un avenir plus heureux adoucissait encore les peines qu'il ressentait de voir son pays ruiné, ses sujets maltraités et livrés entièrement à la merci d'un pouvoir étranger.

CHAPITRE IV.

Second Séjour du Gymnase à Meisenheim.

1676 --- 1706.

Les malheurs de la guerre devinrent chaque jour plus sensibles, chaque jour la misère augmenta dans Deuxponts après l'éloignement du Gymnase. Il n'y avait plus de police, plus de sûreté publique; les lois étaient réduites au silence par le bruit des armes; les propriétés n'étaient plus respectées; les habitans étaient accablés sous les fléaux de la guerre. Une armée allemande s'approchait à la vérité de ce lieu d'oppression; le Duc de Brunswick-Zell qui en était le Chef, somma le Commandant français de se rendre. Celui-ci avait résolu d'opposer la résistance la plus opiniâtre, sa réponse fut négative, et il se prépara à se défendre sans nullement se soucier du sort des habitans. Le moment terrible s'approchait, nos pères allaient voir leurs habitations détruites et leurs fortunes totalement renversées. Ce fut le 2 Novembre 1676 que ce Prince Allemand voulut emporter par la force, ce qu'il n'avait pu obtenir de bonne grace:

D 2

il plaça son artillerie sur les hauteurs du Kreutzberg et commença à la faire jouer sur la ville. La consternation et les angoisses durèrent pendant neuf mortelles heures; les mortiers et les canons faisaient pleuvoir sur la ville une grèle de boulets meurtriers ou incendiaires: les flammes dévorantes s'élevaient de toutes parts et lorsque la nuit approcha la moitié des maisons étaient réduites en cendres, sans que pourcelà les assiégeans pussent atteindre leur but.

Les français ne se retirèrent que l'année suivante, et voulurent comme il parait, laisser encore avant leur départ un monument de leur séjour dans le pays. Un certain Comte de Bissy, homme dont la mémoire sera à jamais tachée, avait reçu l'ordre de détruire tous les bâtimens publics et d'emporter tous les meubles et effets qui auraient quelque valeur: il s'acquitta si rigoureusement de cette cruelle commission que les infortunés habitans se virent tout-à-coup privés de tout ce qu'ils possédaient encore; il ne leur resta que l'unique et triste consolation de se plaindre mutuellement de leur misère et d'implorer le secours de leur Dieu.

Tandis que Deuxponts était en proie au pillage et aux alarmes, le nouveau séjour de l'école jouissait d'une aussi grande tranquillité que si la paix eût régné dans tout le pays; la fumée des villes et des villages incendiés s'élevait de toutes parts vers le ciel, et les habitans de Meisenheim eurent le bonheur de pouvoir rester paisiblement dans leurs demeures. Aussi l'instruction publique ne fut-elle pas directement interrompue dans ses murs; mais néanmoins il était impossible qu'elle ne se ressentit pas des circonstances fâcheuses où se trouvaient les environs; il n'y avait pas moyen de songer ni à l'amélioration ni à l'agrandissement du Gymnase. Le Duc Fréderic Louis fit des démarches inutiles pour obtenir que son pays fut épargné, et traité avec moins de rigueur. Meisenheim fut enfin aussi occupé par des troupes françaises en 1679. Le Colonel Mœlinger établit ses quartiers dans cette ville, et les Lorrains exercèrent toutes sortes d'extorsions dans les lieux voisins. Ce fut en vain que le Prince employa tous les moyens possibles pour faire cesser ces violences; la députation qu'il envoya à ce sujet à Worms au Maître des Requêtes, Mr. de Hoffelize, resta sans

effet ; il ne put, malgré ses bonnes intentions, donner aucun autre soulagement à ses sujets, qu'en les consolant et les exhortant de se soumettre avec résignation à leur sort, quelque dur qu'il put-être.

Le ciel parut cependant tout-à-coup vouloir s'éclaircir ; les Puissances belligérantes convinrent d'un congrès qui se tint à Nimwegue, où elles parvinrent effectivement à se reconcilier et à mettre fin aux maux qu'entrainaient leurs divisions. (*) Cette nouvelle consolante et rejouissante ne fut pas plutôt répandue qu'on vit tous les esprits abattus et accablés se ranimer et concevoir de nouvelles espérances. La célébration de la paix se fit le 6 Août 1679 avec une pompe, un zèle une allégresse dont on a peu d'exemples. Les temples retentirent pendant dix heures consécutives de cantiques, de louanges et d'actions de graces, qui n'étaient interrompues, de tems en tems, que par les discours des Prédicateurs ou les ferventes prières des assistans. Le Recteur convoqua ses Collégues et les Elèves de l'Établissement pour adresser de concert leurs vœux et leurs sentimens de gratitude au Dieu de paix et de charité, qui venait de mettre fin à leurs malheurs.

Ce doux songe d'un avenir plus heureux et plus paisible ne fut pas de longue durée, il s'éleva bientôt un autre orage menaçant qui anéantit toutes les belles espérances qu'on avait conçues. La France forma déjà dans la même année, mais surtout dans la suivante, des prétentions qu'elle faisait valoir les armes à la main : elle créa les soidisant chambres de réunion pour donner une apparence de justice aux desseins qu'elle avait détendre ses limites. Un Huissier français se rendit dans la Capitale de cette Principauté, pour sommer le *prétendu* Duc de Deuxponts (ce furent ses propres expressions) à se rendre dans l'espace de quatre semaines à Metz, et y produire les documens en vertu des quels il était en possession de son pays, si non s'en voir déposséder en faveur de l'Evêque de Metz, qui le reclamait comme un fief à lui appartenant. Le Duc

---

(*) Le Duc envoya à ce Congrès son Conseiller David Kœnig, qui composa pour l'Ambassadeur de Suède, une description encore existante du Duché de Deuxponts.

Fréderic Louis s'adressa inutilement au Roi de France par l'entremise de l'Ambassadeur de Suède, il témoigna en vain son étonnement de voir citer un Prince de l'Empire devant un Tribunal étranger, en vain prouva-t-il plus que suffisamment combien peu on était fondé à lui disputer ses pays héréditaires sous un pareil prétexte: ses représentations ne furent pas écoutées; c'était la voix du plus faible et elle croisait outrecelà les desseins du plus fort.

Le Duc Fréderic Louis ne voulant pas paraître au tems prescrit devant la Chambre de réunion, possédant aussi trop de patriotisme pour s'abaisser, lui Prince de l'Empire, à rendre hommage et à prêter le serment de Vassal à une Puissance étrangère, un corps de troupes françaises se mit en mouvement, occupa de nouveau la Ville de Deuxponts et le Prince fut déclaré déchu de son Duché.

On voit par ces évènements combien l'Empire d'Allemagne avait alors perdu de son crédit et de sa considération; à quel point au contraire était montée la présomption de Louis XIV, qui, sans déclarations de guerre préalables, sans autres raisons légitimes que son ambition, se permettait de pareilles violences, et privait les Princes voisins de leurs états, pour avoir refusé de comparaître devant ses tribunaux. Le Duc Fréderic Louis fut obligé de se soumettre à un sort non mérité, de se démettre de ses dignités et d'embrasser l'état de particulier. Il se rendit à Moschel-Landsberg, où le chagrin le consuma bientôt. Ce n'était pas l'état où il était réduit lui-même qui causait ses plus grandes peines, la vie privée à laquelle il était condamné lui eût peut-être paru douce, s'il n'eût porté ses regards sur la triste situation de ses sujets et le sort futur de son pays. Cette épreuve fut trop forte pour un cœur humain et sensible: l'amertume et le chagrin minèrent les forces qui lui restaient; il mourut au bout de quelques semaines, c'est-à-dire le premier Avril 1681, et ses sujets n'osèrent déplorer son sort et regretter sa perte qu'en secret. (*)

(*) Le Duc Fréderic avait eu le malheur de survivre aux Princes ses fils.

Nos ayeux éprouvèrent dans ces tems là les malheurs et les oppressions que leurs descendans ont également éprouvés il y a quelques années. Toute la Principauté fut séparée de l'Allemagne et considérée comme une conquête qu'on n'était pas du tout intentionné de restituer. On mit des garnisons françaises dans toutes les villes et dans tous les bourgs; les habitans furent contraints de prêter le serment de fidélité et de rendre hommage au Roi de France. Un Intendant, qui avait choisi Hombourg (*) pour le lieu de sa résidence, administrait les affaires au nom de son Roi, et ne s'était rien moins proposé que de faire insensiblement changer de langue, de réligion et de législation au pays soumis à son gouvernement. Les habitans, oppressés de toutes sortes de manières, gémissaient sous le joug. Aux impôts ordinaires on ajouta l'entretien des troupes, la construction de nouvelles places fortes et des Requisitions fréquentes dont on ne connaissait jusqu'alors pas même le nom.

Ce qui augmentait le malheur du pays, ce qui rendait l'accablement général plus sensible, c'était le peu d'espoir qu'on avait d'être bientôt délivré. Personne ne paraissait vouloir s'opposer aux injustes entreprises de la France. L'Autriche était trop occupée avec la Turquie et Louis XIV n'avait aucune résistance à craindre de ce côté. L'Empire Germanique épuisa en vain tous les moyens de la diplomatie, fit en vain jouer tous les ressorts politiques, il ne put rien obtenir et se vit enfin forcé en 1684 de souscrire à une trêve de vingt ans avec la France, et de lui laisser provisoirement tous les pays qu'elle occupait.

Le Comte Palatin Chrétien de Birkenfeld s'intéressa à la vérité, autant qu'il lui fut possible, au sort de ce malheureux pays, il se soumit aux circonstances, prêta, du consentement du Roi de Suède Charles XI, le plus proche agent du Duc défunt, le serment de Vassal et se chargea du gouvernement sous la protection de la France. Mais il n'étoit pas au pouvoir de ce Prince d'arrêter le torrent de la destruction, il ne put faire que peu de chose en faveur du Gymnase. Il est vrai

---

(*) Cet Intendant fut d'abord M. de la Goupillière, ensuite M. de Lapretèche; le Grand-Bailliage de Bergzabern était du ressort de l'Intendance de M. Grange.

qu'il acheta la maison des héritiers de feu M. de Botzheim pour l'Etablissement, il est vrai qu'il recommanda particulièrement cette Ecole à ses conseillers; mais il n'y avait néanmoins pas moyen de songer à l'amélioration ou à l'agrandissement de l'Institut. Les Intendans de Louis XIV. conservaient leur prépondérance, et s'opposaient ordinairement à ses plans et à ses vues. Lors même que le fonds eût été suffisant, le Comte Palatin Chrétien eût trouvé mille difficultés d'en employer les revenus à leur destination, les Intendans français, et surtout le Commandant de Moschel-Landsberg n'étant pas du tout intentionnés de favoriser un Institut protestant. Ils cherchaient au contraire, selon leur système, d'introduire le Culte catholique à la place du culte réformé; ils envoyaient dans tout le pays des émissaires, chargés de faire leurs efforts pour ramener les habitans au giron de l'Eglise. Meisenheim fut entr'autres visité par des Jésuites qui y tinrent publiquement des discours de controverse, et qui se flattaient même qu'on leur confierait sous peu l'instruction de la jeunesse.

Il est facile de concevoir pourquoi dans ces circonstances on confia les deux dernières Classes de l'Etablissement aux Régens de l'Ecole de Meisenheim, et pourquoi on hésita si longtems à donner sa démission au Recteur Hoffmann: on n'osoit déclarer ces places vacantes, parce qu'on avait tout lieu de craindre que quelque Jésuite ou quelqu'échappé du nouveau Couvent de St. François, ne fit des démarches pour la remplir, et pour leur en ôter même tout-à-fait l'envie, on revendit déjà en 1692 le bâtiment dont on avait fait l'acquisition pour l'Ecole peu de tems auparavant.

Cependant la guerre dite guerre de réunion avait éclaté; l'Allemagne commença enfin à s'opposer à main armée aux desseins ambitieux et aux prétentions hautaines de la France; la Rive gauche du Rhin se trouva en proie à des troubles et à des inquiétudes qui allaient toujours en augmentant. Une garnison française vint occuper Meisenheim, et fut bientôt forcée, manque de vivres, de se retirer à Hombourg après avoir détruit les fortifications. La disette était si grande à Meisenheim que les Professeurs et leurs disciples manquaient des choses les plus nécessaires.

Ce

Ce fut dans ces tems de troubles et de désastres que la Comtesse douairière Palatine, Charlotte Fréderique (*) fut enfin investie, en 1693, de l'Administration du pays; elle s'acquit en peu d'années le droit à la reconnaissance que méritent tous les bons souverains, et la douce récompense de laisser une mémoire bénie à la postérité. Malgré tous les inconvéniens extérieurs qu'elle eut à combattre, cette sage et prévoyante Princesse sut faire beaucoup de bien et prévenir nombre de maux. Elle rétablit, presque sans que les Intendans français s'en apperçussent, des institutions utiles, qui avaient été abolies. Elle raffermit les fondemens de l'église du pays et de l'instruction publique, recréa le Grand Consistoire supprimé depuis plusieurs années et par là elle donna au Gymnase un appui plus ferme et plus puissant. Les Professeurs et les Régens touchèrent par ses soins leurs traitements arrièrés, ce qui ne contribua pas peu à leur inspirer un nouveau zèle pour leurs pénibles fonctions. Elle dispensa ensuite les Elèves des deux dernières Classes de la Rétribution accoutumée à Meisenheim en accordant un dédomagement au Régent. Elle augmenta, outre tous ces bienfaits, le nombre des boursiers et les fixa à douze; publia pour l'Ecole les anciennes lois du Duc Jean I., qui pour la plûpart s'accordaient avec celles que le Duc Wolfgang avait autrefois établies; elle s'attacha en général à rendre, autant que les circonstances le permettaient, son ancienne organisation au Gymnase.

Cependant la guerre approchait de sa fin; la pais fut conclue à Ryswick en 1697, et la Principauté de Deuxponts eut le bonheur d'être de nouveau réunie à la confédération Germanique. La joie qu'inspirait à tous les coeurs ces changemens si désirés, était augmentée par les douces espérances du bonheur qu'on se promettait pour l'avenir. Le Duché de Deuxponts, devenu vacant, devait échoir à Charles XI, Roi de Suède, en qualité d'arrière petit fils du Duc Jean I.; mais ce Monarque fut enlevé au monde avant même d'en avoir pris solemnellement possession. Néanmoins tout le pays prit le deuil et

(*) Cette Princesse était fille du Duc Fréderic et veuve du Comte Palatin Guillaume Louis; elle acheva sa carrière le 27 Octobre 1712.

(**) Voyez ces lois dans l'appendice.

célébra ses funérailles. Le savant Heyden fit un discours en chaire comme Pasteur de Meisenheim, un autre dans le Gymnase: comme Recteur de l'Etablissement là (*) il montra, en idiome allemand, ici, en langue latine, combien on avait sujet de déplorer la mort d'un Prince, qui donnait de si belles espérances. Il termina son discours en inspirant à ses Auditeurs la confiance, la fidélité et l'attachement qu'ils devaient à leur nouveau Régent, Charles XII.

Peu de tems après le Comte d'Oxenstiern vint à Meisenheim en qualité de Gouverneur du Duché; on forma une nouvelle Régence, qui dans la suite résida à Deuxponts, ainsi que le Gouverneur; (*) sa présence semblait ranimer tous les esprits, depuis si longtems abattus. Il chercha à attirer de nouveaux colons dans le pays, dont la population avait sensiblement diminué, pendant ces longues années de troubles, et il aida aux habitans à relever ou à réparer leurs habitations, qui avaient été ou détruites ou consumées par les flammes. Charles XII. ne vit jamais son Duché; les années de son règne s'écoulèrent au milieu du cliquetis des armes, et cependant le pays ne se ressentit point de son absence; il n'oublia pas l'instruction publique. Son dessein était non seulement de rendre au Gymnase son ancienne étendue et sa considération; mais encore de le réunir à une vraie académie, comme on le verra dans la période suivante. Meisenheim ne lui paraissait pas, à plusieurs égards un lieu propre à ce but; mais on fut encore quelques années avant de s'accorder sur le séjour futur du Gymnase: plusieurs villes, du nombre desquelles étaient Deuxponts, Hornbach, Bergzabern et Meisenheim, se disputaient cette prérogative, se donnaient toutes les peines possibles, et offraient même

(*) Voici le titre du discours qu'il tint dans la Maison de Commune à Meisenheim et qui fut ensuite imprimé à Deuxponts: *Oratio funebris in obitum Caroli XI., Suecorum, Gothorum et Vandalorum Regis, a Jo. Hulderico Heydeno, Ecclesiae Ministro et Gymnasii illustris Rectore.*

(**) Le Comte Gabriel d'Oxenstiern arriva le 22 Juillet 1699 à Meisenheim, d'où il transporta ensuite sa résidence à Deuxponts. Il décéda dans cette dernière Ville en 1706.

de faire des sacrifices, pour l'obtenir. Le choix tomba enfin sur Deuxponts, et le Gymnase y fut de nouveau transporté, au grand contentement de tous les membres de cet Etablissement, qui se félicitaient d'avoir trouvé, après tant d'agitations, un asile stable et un Protecteur puissant. Les habitans de Deuxponts regardèrent cette préférence, accordée à leur ville, comme une preuve consolante des desseins qu'avait leur nouveau Régent, Charles XII, de les dédomager en quelque sorte des maux inouis qu'ils avaient soufferts; aussi lui vouèrent ils un attachement et une reconnaissance sans bornes, et sa mémoire fut encore en vénération parmi leur postérité.

CHAPITRE V.

Instituteurs de l'Etablissement pendant cette Période.

I. Pendant le premier séjour à Deuxponts.

1631 --- 1635.

---

1) *Isaac Cramer*, Recteur et Professeur de la première Classe, de 1631 en 1635.

2) *Jacob Heuser*, Professeur de la seconde, de 1631 en 1635.

3) *Jean Chrétien Rothfuchs*, Professeur de troisième, de 1631 en 1633.

3) *Philippe Jegen*, Professeur en quatrième, de 1631 en 1633 et en troisième de 1633 en 1635.

5) *Adam Preuel*, Professeur en quatrième, de 1633 en 1635.

6) *Mathias Uranius*, Régent de la première Classe de l'Ecole latine de Deuxponts, qui fut réunie au Gymnase sous le nom de cinquième, de 1631 en 1635.

On a déjà fait mention de tous ces Professeurs dans la période précédente; on se bornera donc à observer que Preuel remplissait aussi momentanement les

E 2

fonctions de Pasteur près la Commune allemande et française de Deuxponts et qu'il fut enfin en 1645 appelé à la chaire de Pasteur à Francfort sur le Mein. Le Recteur Cramer se chargea, moyennant une modique augmentation d'appointement, de remplir les fonctions de Professeur en Théologie; les Conseillers du Duc exerçaient celles de Scholarques.

Les Pédagogues étaient:

1) *M. Philippe Jegen*, de 1631 en 1633.

2) *Adam Preuel*, de 1633 en 1635.

II. Pendant le premier séjour à Meisenheim.

1641 --- 1652.

---

1) *Jean Gaspard Hermanni*, Professeur en première et en seconde de 1641 en 1650, en première seulement de 1650 en 1652, avait fait ses Etudes à Sedan et était du petit nombre des Pasteurs qui avaient survécu à la guerre de trente ans. Il fut d'abord, de 1632 en 1637, second Pasteur de l'église de Baumholder, non loin de Coussel; le Duc Fréderic l'appela ensuite à Hinzweiler, et quatre années après à Meisenheim, où il joignit la Chaire de Professeur à celle de la cure d'Odenbach qui n'était pas éloignée. Il suivit le Gymnase lorsque les évènemens le firent transporter à Deuxponts.

2) *Samuel Rhoderus*, Régent en seconde, de 1650 jusqu'en 1652.

Après avoir joui d'une bourse à Hornbach, recueilli de belles connaissances dans les Universités et enseigné pendant trois ans à l'école latine de Deuxponts, il fut appelé au Gymnase, mais, lorsque cet Etablissement fut transporté à Deuxponts, il le quitta pour la cure de Wilgartswiesen, où il entra en 1654; et en 1657 il fut nommé à celle de Hunschbach, près de Wissembourg. qui avait été occupée antérieurement par son Père, et où il décéda en 1682.

L'Ecole latine de Meisenheim, divisée en deux Classes, qui furent l'une et l'autre réunies à l'Institut, sous le nom de troisième et de quatrième, eut pour Régens pendant cette Période:

a) *Jean Chrétien Cramer*, de 1641 en 1650 en troisième, et de 1650 en 1652 en quatrième. C'était un neveu du dernier Recteur du Gymnase à Hornbach; il y avait déjà dix-sept ans qu'il était Régent à Meisenheim lorsque l'école de cette ville fut réunie au Gymnase; mais il avait si peu d'aptitude pour son état, qu'on lui donna en 1650 un Successeur, et pour ne pas le priver entièrement de subsistance on lui laissa la dernière classe. Il y mourut en 1660.

b) *Wilbrand Moellenthiel*, Régent de la troisième de 1650 en 1652.

Le Duc avait fait venir cet excellent jeune homme, rempli de talens, de Rheda en Westphalie; il suivit le Gymnase à Deuxponts.

c) *Jean Adam Faber*, Régent de la dernière classe de l'Ecole de Meisenheim, qui fut ensuite déclarée la quatrième du Gymnase.

Il était fils de l'Inspecteur Martin Faber; mais il avait si peu hérité de l'esprit de son père, sa conduite outre celà était si peu réglée, que le Prince se vit obligé de lui ôter sa place. Il en obtint à la vérité une autre dans la suite à l'Ecole latine de Bergzabern; mais là il donna également bientôt des preuves de son inaptitude à instruire la jeunesse et à lui donner de bons exemples.

Le Recteur continua les fonctions de Professeur en Théologie.

Les Pédagogues étaient:

1) *Jean Adam Faber*, 1541 — 1650.
2) *Samuel Rhoderus*, 1650 — 1651.
3) *Wilbrand Moellenthiel*, 1651 — 1652.

L'Inspecteur Jean Frederic Gœler et le Baillif Lutringshausen remplirent la charge de Scholarques.

Les deux Pasteurs de Meisenheim, Jean Frederic Gœler et Jean Adolphe Langhansz, donnaient les leçons de Théologie ou plutôt de religion. Le premier

est connu entr'autres par son poëme sur les Terreurs de la guerre de trente ans; le dernier fut le père du Prédicateur de la cour Palatine, Jean Louis Langhansz, dont le nom n'est pas étranger à quiconque est un peu versé dans l'histoire ecclésiastique du Palatinat.

III. Pendant le second séjour à Deuxponts.

1652 --- 1676.

---

1) *Jean Gaspard Hermanni*, Prorecteur, et Professeur de la première Classe, de 1652 en 1653.

Il était venu de Meisenheim à Deuxponts avec le Gymnase, et était destiné à y employer ses talens au profit de la jeunesse, mais la faiblesse de sa santé l'engagea à chercher un emploi plus tranquille et moins pénible: il crut le trouver dans la Cure de Contwig qu'il alla occuper et où il décéda en 1662.

2) *Wilbrand Moellenthiel*, Professeur en seconde, de 1652 en 1653; en première et en seconde, qui avaient été réunies, de 1653 en 1657; en première seulement de 1657 en 1667, en première et en seconde supérieure, de 1667 en 1672, et enfin en première seulement, de 1672 en 1676.

Il avait également suivi le Gymnase à Deuxponts, où il obtint la place de Prorecteur lors de la retraite d'Hermanni. Son activité infatigable ne contribua pas peu à élever l'Etablissement et à lui procurer une grande considération; mais lorsqu'on fut obligé de le transporter de nouveau à Meisenheim, il accepta la Cure de Minbach; fut appelé comme premier Pasteur à Hornbach en 1678; nommé Inspecteur de l'Arrondissement de Deuxponts en 1681, et enfin premier Ministre à Deuxponts en 1686. Il décéda en cette qualité le 4 Janvier 1709.

3) *Matthias Reiff*, Régent en troisième et quatrième de 1652 en 1656.

Il ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues de lui, et on lui accorda avec plaisir sa démission, qu'il demanda pour se rendre chez l'étranger.

4) *Jean Balthasard Bachmann*, Régent en troisième et en quatrième, de 1656 en 1657, et en seconde, de 1657 en 1663.

Son Père avait été Inspecteur à Deuxponts. Il s'était si avantageusement distingué dès ses premières années, que le Duc Frédéric, aulieu d'une bourse, lui accorda la table dans son Château à Meisenheim; mais quelque grande que fut l'estime qu'il sut mériter comme Instituteur de la jeunesse, son penchant décidé pour la Chaire l'emporta: il accepta en 1663 la seconde Cure de Deuxponts, passa en 1676 comme second Pasteur à Kayserslautern, où son Père avait été autrefois, et y obtint la première Cure et la charge d'Inspecteur en 1684.

4) *Jean Hunefeld*, Régent de seconde, de 1663 en 1667.

Les Recommandations de Mœllenthiel, son compatriote, l'avait apparamment attiré à cette place. Après avoir travaillé avec succès au Gymnase un petit nombre d'années, il retourna à Breda, sa patrie; il y arriva heureusement, mais le lendemain de son arrivée, le 7 Août 1667, il fut trouvé mort dans son lit.

5) *Jean Pierre Hoffmann*, Régent de seconde, de 1672 en 1676.

Il avait été auparavant Régent à l'Ecole latine de Kayserslautern, et resta encore quelque tems au Gymnase après sa transposition à Meisenheim, quoiqu'il eût déjà suffisamment prouvé à Deuxponts, combien sa mélancolie le rendait peu propre à s'acquitter avec succès de ses fonctions.

6) *Philippe Martin Kessler*, Régent de la troisième et quatrième réunies, de 1657 en 1662.

Il était fils du greffier de Meisenheim, et joignait à de belles connaissances une prédilection particulière pour l'état d'Instituteur. En 1662 il devint Pasteur de Contwig, peu-à-près Inspecteur de l'Arrondissement de Deuxponts, et en 1667 il alla occuper la Cure de Stadecken, où il mourut en 1678.

7) *Hermann Lucidus Wirotius*, Régent en troisième et quatrième, de 1662 en 1666.

Il n'avait pu, comme Protestant, trouver aucun appui à Cologne, où son père

était Maître de langue, ce qui le détermina à venir dans cette Principauté. Il sut bientôt y mériter l'estime et les louanges, si justement dues à tous ceux qui remplissent avec succès la tâche pénible d'instruire la jeunesse. Il quitta l'Etablissement en 1666 et l'on ignore quel a été son sort depuis ce tems là.

8) *Jean Sibert*, Régent en troisième et en quatrième, de 1666 en 1667, après quoi il eut encore en outre la seconde inférieure, jusqu'en 1672.

Il avait été auparavant Curé catholique, s'était ensuite fait protestant et possédait des connaissances très étendues en latinité. Il quitta l'Ecole pour la Cure de Pfeffelbach près de Coussel. Après son départ un français, nommé François le Breune, le remplaça provisoirement en troisième et Jean Adam Faber, dont il a été question plus haut, en quatrième.

9) *Jean Guillaume Wahl*, Régent de troisième et quatrième, de 1672 en 1676.

Il était fils du Ministre Juste Wahl, décédé à Odenbach; il se distingua tellement, et par ses talens supérieurs et par une application exemplaire, qu'il fut entretenu des deniers publics tant dans les Ecoles que dans les Universités qu'il fréquenta. Ayant terminé ses exercices académiques à Heidelberg et s'étant principalement distingué par ses connaissances en Philologie, il fut appelé au Gymnase, où il remplit bien des années ses fonctions avec zèle et succès, de manière qu'on lui confia enfin, comme nous le verrons dans la période suivante, la direction de tout l'établissement.

La Classe supérieure de l'Ecole de Deuxponts, qui seule était réunie au Gymnase sous le nom de cinquième, eut pendant cette Période les Régens suivants:

a) *Jacob Gossenberger*, de 1652 en 1658.

Fils du premier Ministre de Coussel, il avait encore joui d'une bourse à Hornbach; et, quoi qu'il ne possédât pas des talens brillants, il employa cependant avec tant d'application ceux dont la nature l'avait doué, qu'il se rendit utile à la jeunesse. Il mourut le 10 Mai 1658, après avoir été pendant trente ans Régent à Meisenheim.

b)

b) *Jean Paul Müller*, de 1658 en 1662.

Il était natif d'Hornbach; en 1662 il fut nommé Pasteur des Paroisses réunies de Waldmohr, Breitenbach et Lamsborn; il changea cette cure pour celle de Drussweiler en 1670, et après avoir été cinq années dans cette dernière Paroisse il devint premier Pasteur à Coussel, charge qu'il occupa jusqu'en 1679. Pendant son séjour à Coussel les français y mirent le feu et plus de la moitié des maisons devinrent la proie des flammes. (*)

c) *M. André Reiff*, de 1663 en 1666.

Il mourut de la peste le 10 Octobre 1666, pleuré de sa famille, que ce triste évènement plongea dans les larmes et dans le deuil, regretté de tous les habitans de Deuxponts dont il avait su mériter l'estime. Le Régent de la dernière Classe de l'Ecole de la Ville, Jean Gaspard Lauff fut également, quelques jours plus tard, victime de cette cruelle maladie.

d) *Wolfgang Guillaume Welcker*, de 1667 en 1675.

Il mourut le 4 Avril 1675, à la fleur de ses ans, laissant un fils unique, qni fut dans la suite Pasteur à Alzey.

e) *Jean Henri Lammersdorfer*, de 1675 en 1677.

Il avait étudié à Bâle, jouissant d'une bourse de l'Etablissement, où il occupa ensuite lui-même la place de Régent et enseigna avec fruit jusqu'aux malheureux tems où Deuxponts fut incendié par les français.

Les élèves furent instruits dans la religion par les Pasteurs de Deuxponts qui étaient alternativement chargés de cette partie essentielle.

Ceux de la première Cure étaient:

M. Jean Daniel Bachmann, 1651 — 1659.
George Fréderic Schwebel, 1659 — 1661.
M. Jean Euler, 1661 — 1679.

(*) Ce triste évènement arriva le 28 Mai 1677; mais un bien plus terrible encore réduisit entièrement cette malheureuse ville en cendres, pendant la guerre de la Révolution, le 26 Juillet 1794.

Ceux de la seconde:

M. Henri Schwebel, 1652 — 1657.

Jean Fréderic Schwebel, 1657 — 1663.

Jean Balthasard Bachmann, 1663 — 1676.

Les Scholarques étaient:

1) *Jean Daniel Bachmann*, Pasteur et Inspecteur à Deuxponts, de 1652 en 1659.

2) *George Fréderic Schwebel*, également Pasteur et Inspecteur, de 1659 en 1661.

3) *Jean Chrétien Neuhard*, premier Pasteur à Hornbach et Inspecteur de l'Arrondissement de Deuxponts, de 1661 en 1670.

4) *Jean Hermann Foelckling* et *Florentin Sondermann*, l'un et l'autre Conseillers de la Chambre, de concert avec le grand Consistoire qui fut créé peu après, de 1665 en 1676.

Les Pédagogues étaient:

1) *Wilbrand Moellenthiel*, 1652 — 1657.

2) *Philippe Martin Kessler*, 1657 — 1662.

3) *Hermann Lucidus Wirotius*, 1662 — 1666.

On rétablit en 1661 une économie particulière pour les Stipendiaires, et on réunit la charge de Pédagogue et celle d'Administrateur des Stipendiaires en la personne de:

Jean Chrétien Drach, ci-devant greffier du Comte d'Isenbourg et ensuite auditeur de Régiment. Il mourut au service de l'Etablissement en 1675: mais sa veuve continua de donner la table aux boursiers, jusqu'à ce que le Gymnase fut de nouveau transporté à Meisenheim.

IV. Pendant le second séjour à Meisenheim.

1676 --- 1706.

1) *Jean Pierre Hoffmann*, Recteur et Professeur en première de 1676 jusqu'en 1692. C'est le même dont il a déjà été fait mention plus haut, et qu'on se vit

contraint de conserver, parce qu'on craignait que l'Intendant français ne le remplaçât par un Jésuite. Sa conduite devint ensuite si choquante, qu'on lui ôta sa charge et le Grand Consistoire fut prié, par le Comte Palatin Chrétien, de s'adresser au Conseil écclésiastique de l'Electeur Palatin, pour choisir un sujet propre à remplir cette place.

2) *Jean George Erlenbach*, Professeur en seconde, de 1676 en 1679.

Il était en 1662 Régent de la seconde classe de l'école de Meisenheim, deux années plus tard il le fut de la première et desservit en même tems plusieurs années la Cure de St. Gangolf, situé dans le voisinage. Lorsque le Gymnase fut transporté pour la seconde fois à Meisenheim on lui confia la seconde place. Quelque grand que fut son zèle, quelqu'infatigable que fut son activité; il ne put vaincre toutes les difficultés qui se présentèrent, ce qui le détermina à donner sa démission en 1679.

3) *Ernest Andreae*, Recteur, et Professeur en première et en seconde, de 1693 en 1694.

Il était natif de Neustadt sur la Hardt, où il avait déjà servi comme Recteur de l'Ecole latine de cette ville. Ne répondant pas aux espérances qu'on avait eues de lui, il fut démis de son emploi par la Régente du Pays, Fréderique Charlotte, sur quoi il retourna, gérer son ancienne place.

4) *Jean Hulderich Heyden*, Recteur, et Professeur en première et en seconde, de 1694 en 1706.

C'était un homme estimable à tous égards, très actif et savant profond, dont il nous reste plusieurs écrits, monumens de son érudition. Il était natif de Bâle, et avait été auparavant Aumonier d'un Régiment Suisse au service de France. Il joignit à ses fonctions de Professeur celles de second, et ensuite même celles de premier Pasteur de Meisenheim; il sut, dans l'une et l'autre de ces places, si bien mériter l'approbation et la confiance, qu'il fut fait Adjoint du Président du Consistoire. Lorsque le Gymnase fut reporté à Deuxponts, il alla à Weinheim sur la Bergstrasse en qualité de Pasteur et

Inspecteur; trois années plus tard, il se rendit à Halle comme Docteur en Théologie et Professeur du Gymnase royal, fut fait Ephore de la Pédagogie et Conseiller du Grand Consistoire Prussien. Il termina son utile et laborieuse carrière à Halle en 1735. (*)

5) *Jean Guillaume Wahl*, Régent de troisième et quatrième, de 1676 en 1679, des trois dernières Classes qui avaient été réunies, de 1679 en 1689, et enfin Professeur en seconde de 1689 en 1707.

Il était venu de Deuxponts à Meisenheim avec le Gymnase et retourna dans la première ville lorsque l'Etablissement y fut replacé.

6) *David Gieselmann*, Régent de la première Classe de l'école de Meisenheim, qui jusque là n'avait pas été réunie au Gymnase, mais qui en fut depuis considérée comme la troisième et quatrième Classe, de 1689 en 1697, et en quatrième seulement jusqu'en 1706.

Après avoir enseigné pendant huit années avec tout le zèle possible, dans ces deux Classes, elles furent séparées et il ne lui resta que la quatrième. Lorsque l'Etablissement vint à Deuxponts, il resta à Meisenheim, où il mourut le 20 Novembre 1707.

7) *Jean Leonhard Antoni*, Régent de la première Classe de l'école de Meisenheim, ou la troisième du Gymnase, de 1697 en 1706.

Il resta, lorsque l'Etablissement changea de lieu, à l'école de Meisenheim et y mourut en 1713.

Les Pasteurs de Meisenheim donnèrent alternativement les leçons de religion.

Ceux de la première Cure étaient:

Jean Wernher, 1676 — 1678.

(*) Lorsqu'il devint Docteur de Théologie à Heidelberg, André Hess et Rudolphe Lavater l'en félicitèrent par un poëme allemand. A son arrivée à Halle, il y tint un discours qui fut imprimé sous le titre de: *Oratio inauguralis de conscientia, a J. Huld. Heydeno.* On peut au este remarquer, qu'il fut du nombre de ceux qui devaient venir à Deuxponts, comme rProfesseurs de l'académie projettée.

Jean Henri Arcularius, 1678 — 1684.

Jean Daniel Schmidtmann, 1684 — 1697.

Jean Huld Heyden, 1697 — 17(6.

Ceux de la sesonde:

Jean Henri Müller, 1679 — 1683.

Jean Christophe Salbach, 1683 — 1690.,

Jean Preuel, 1691 — 1695.

Les Scholarques étaient:

1) *Jean Daniel Schmidtmann*, premier Pastéur et Inspecteur à Meisenheim.

2) *Ulric Geysel*, Pasteur à Odenbach et Adjoint du Président du Consistoire

3) *Le Licentié I. C Hien*, Conseiller.

Administrateurs des Stipendiaires:

Les Boursiers furent d'abord mis dans des pensions particulières, mais lorsqu'on rétablit l'économie, les Administrateurs furent:

1) *Jean Philippe Schorr*, 1682 — 1687.

2) *Jean Valentin Trompeter*, 1687 — 1697.

Ensuite l'économie fut de nouveau interrompue et l'on donna une certaine somme fixe aux boursiers pour pourvoir à leur entretien.



Appendice.

ILLUSTRIS SCHOLÆ BIPONTINO-PALATINÆ

Instauratio.

R E C T O R

Christiano lectori S.

Fatalis hujus belli tempestas, quæ multas florentiss. Scholas subvertit, nostræ quoq; Hornbacensi penè attulerat exitium; nisi Filius DEI, perpetuus Ecclesiæ suæ custos, in peccatorum justâ vindictâ nostri misertus, pereiciem illam avertisset. Ille enim Sereniss. Principis ac Domini nostri, IOHANNIS Palatini Rheni. &c. sanctum pectus, æmulatione divinæ gloriæ accensum animavit, ut de alio hospitio Scholæ parando seriam curam ac deliberationem maturè susciperet. Ita divino instinctu, in metropoli sui Ducatus, BIPONTO, commodam stabilemq; pro voto, illi sedem adornavit; & evocatis eo Magistris atq; discipulis, è Scholæ Hornbacensis velut ruderibus novam Scholam extruxit. Quam ipsius Celsitudo illustri suâ & filiorum, Dn. FRIDERICI, & Dn. IOHAN. LUDOVICI, præsentiâ, magnifico procerum & senatu confessu stipatâ, nobilitavit: ac solenni inauguratione Christo & musis consecravit, Die 20 Aprilis. Hoc tam pretiosum & inæstimabile divinæ bonitatis munus gratis nos mentibus agnoscere, voce ac literis prædicare, & alios quoque ad gratias nobiscum agendas DEO, invitare æquum est. Rationem & ordinem studiorum hujus Gymnasij, à Sturmianâ (*) & Hornbacensi olim præscriptâ institutione non discrepantem, sequens typus exhibet. Tu lector benevole, nobis congratulare, & si placet, hoc bono communi nobiscum fruere: atq; ut DEUS id coservet ac custodiat, comprecare. Vale. Biponti 26 Aprilis, Anno Christi 1631.

---

[*] Cramer confond ici Jacques Sturm, Savant de Strasbourg, avec le Superintendant de la dite ville Jacques Marbach. Le premier eut à la vérité une grande influence sur la réformation de la Principauté; mais il mourut déjà en 1553, tandis que le dernier fut consulté beaucoup plus tard à l'égard de l'Etablissement et de l'organisation du Gymnase, ainsi que nous l'avons dit dans la première partie de ce traité, page 5.

IDEA LECTIONVM ET EXERCITIORUM.

LECTIONES PRIMÆ CLASSIS.

DIalectica.

Rhetorica.

Grammaticae Graecae vsus in autorum interpretatione.

Rudimenta Hebraicae Linguae.

Orationes Ciceronis ſelectae.

Virgilij Æneis & Georgica, per vices.

Orationes Olynthiacae Demoſthenis, vei Pedagogia Plutarchi, priore ſemeſtri.

Ex Poëtis, Heſiodus, vel Carmina Pythagorae, & Phocylidae poſteriore ſemeſtri.

Ethicae Cornelii Valerii epitome & hac abſolutâ:

Anatomicae Compendium.

Arithmetica.

Epiſtolarum D. Pauli ad Rom. & Galat ad Thimoth. & Titum interpretatio ac brevis diſpoſitio.

Quaestiones Catecheticae, cum Locorum Communium contractâ explicatione.

EXERCITIA HUIUS CLASSIS.

Declamationes cribrae, & alia exercitia ſtyli tam ſoluti quàm legati: latina & graeca.

Diſputationes Logicae, Theologicae, Ethicae, pro captu juventutis.

SECVNDÆ CLASSIS.

DIalectica

Rhetorica.

Grammatica Graeca Theoph. Golii.

Orationes Tullii.

Virgilii Æneis, & Georgica, pervices.

Orationes Iſocratis ſelectae.

Catecheſis Germanicolatina, cum dictis ſcripturae.

Exercitia ſtyli vtriusque linguae, oratione ſoluta.

Exercitia ſtyli poëtici.

Tragoediarum Senecae praelectio & exhibitio extraordinaria.

TERTIÆ CLASSIS.

RHetoricae liber ſecundus de Elocutione.

Grammaticae latinae Lithocomi repetitio cum Proſodia.

Etymologia Grammaticae graecae Golii.

Nomenclator Iunii major.

Orationes Ciceronis ſelectae.

Virgilii Æneis.

Odae Horatii. per vices.

Epiſtolae Graecae Pauli: & fabellarum interpretatio cum examine Grammatico.

Catecheſis latinogermanica cum ſummariis.

Exercitatio ſtyli Ciceroniana & poëtica.

Plauti & Terentii Comoediarum extraordinaria praelectio & exhibitio.

QVARTÆ CLASSIS.

GRammatica Latina Lithocomi.

Nomenclatoris Iunii Compendium.

Epiſtolae Ciceronis à Sturmio collectae.

Dialogus Ciceronis de ſenectute vel de amicitiâ,

Flores Tibulli. Propertii. Ovidii. &c.

Eclogae Virgilii, alternis vicibus.

Elementale Graecum Golii.

Adagia ſelectae Eraſmi.

Catechiſmus latinogermanicus cum ſummariis.

Exercitia ſtyli Ciceroniana.

QVINTÆ CLASSIS.

GRammatica Latina Lithocomi.

Nomenclator, Iunii Compendium.

Epistolae Ciceronis selectae.
Disticha Catonis.
Fabulae Æsopi.
Catechismus Germanicus & latinus.
Exercitia styli Latini.

Exercitia GENERALIA omnium Classium.

Concio sacra ex Strackio-
Repetitio concionum publicarum.
Musica.
Sermonis latini vsus familiaris in omnibus congressibus.
Planti, Terentii, Ciceronis, Historiarum &c, privatae lectiones.
Recitationes publicae ex sacris Epistolis, psalmis Buchanani &c. ex oratoribus, poëtisaliisque autoribus tàm Craecis quàm latinis arbitrariae.

LEGES SCHOLASTICÆ PRO GYMNASIO (*) -BIPONTINO.

CHARLOTTA FRIDERICA

DEI Gratiâ COMES PALATINA RHENI, DVX BAVARIÆ; Juliæ, Cliviæ et Montium: Comes Veldentii ac Sponhemiæ, Marchiæ & Ravenspurgi, Domina in Ravenstein, &c. Ducatûs Bipontini Administratrix.

Sequentes Leges in Scholae usum conscriptas, firmas, ratas, fixas esse & ab omnibus ac singulis observari, & singulis mensibus publicè recitari volumus & mandamus.

Leges quae communiter ad omnes ac singulos Studiosos adolescentes pertinent.

I.

QUicunq; missus ad hanc Scholam fuerit, nomen suum apud Rectorem profitetor, & examini se prius judicioq; professorum submittito, deinde eam Classem, quam jubebitur frequentato, datâq; fide obedientiam promittito ac præstato.

(*) Cette place fut laissée en blanc, parce qu'on songeait déjà alors au séjour définitif du Gymnase; mais qu'on ne pouvait encore le déterminer.

II.

Pietas & Religionis Christianæ studium præcipuum esto: quare qui in artibus philosophicis in hac Scholâ erudiri & honestis moribus informari cupit, catecheticas imprimis lectiones frequentato & ediscito.

III.

Mores autem nec sint illi molles aut delicati, nec rustici aut dissoluti.

IV.

Sermo ubiq; omnium latinus esto: idemq; de rebus honestis, utilibus, pudicis, verecundis; liberalis, non morosus, non contentiosus, non scurrilis.

V.

Psalmodiis, concionibus classicis, precibus, lectionibus, ac cæteris Scholæ exercitiis tempestivè omnes adsint, canendo, auscultando, precando, discendo.

VI

Qui Magistratus, Prœceptores, homines auctoritate & virtute præditos, aut senes contemnit, irreverenter prætereundo, aspiciendo, alloquendo: in illum pro simplicitate, pro fastidio, pro superbiâ, vindicta esto.

VII.

Honestè unusquisq; vestitor, in vestibus civium consuetudinem & Scholæ institutum colito: nihil militare, nihil molle, nihil dissolutum gestato, nihil peregrinum in cultu corporis affectato.

VIII.

Arma, gladios, pugiones non gestato: qui cum armis advenerit, ea ille Rectori aut Pædagogo custodienda committito, id qui neglexerit, armis illis privator.

IX.

Qui vim alteri armis intentaverit, è Scholâ ejicitor; qui sine armis idem facit, pro noxâ luito.

X.

Rixæ etiam, convitia, jurgia, probraq; omnia ab omnibus procul congressionibus absunto: auctores ni desinant, relegantor.

XI.

Malorum familiaritates, confuetudines, congreffiones, item artes magicas aut illiberales omnes fugiunto; qui fecus egerint, puniuntor.

XII.

Venationibus, aucupiis, pifcationibus, nemo adolefcens operam dato: canes & aves non alito.

XIII.

Gladiatoribus, mimis, faltatoribus, nemo fe addicito: honeftis, liberalibus atq; utilibus recreationibus fe exerceto.

XIV.

Alea, chartis, trocho, tefferis, non ludunto, multoq; minus pretium deponunto, nec nifi ftatis horis vel liberales ludos ufurpanto.

XV.

Ad cauponas, tabernasq; publicas atque convivia, nemo absq; moderatoris permiffu accedito, neque choreas ducito.

XVI.

Profectiones peregrè fine Rectoris permiffu nemo fufcipito, ad pagos vicinos non excurrito, fed quovis momento, cur hic verfetur, cogitato.

XVII.

A fluminibus, à domuum & arborum afcenfu, ab hortis civium, atque omni omnino alieno mentes manusq; abftinento.

XVIII.

Condifcipulum aut contubernalem tempeftivè dormientem, aut ftudiis invigilantem, non voce, non obambulatione, non ftrepitu ullove alio modo impedito.

XIX.

Non libros, non veftes, non alia aut emant, aut vendant, aut permutent: non pecuniam mutuo accipiant absq; Rectoris, Magiftrorum, aut eorum quibus commiffi funt, confenfu ac voluntate: civi, qui vendet his, qui pecuniam mutuo dabit, lege

municipii ſuum repetere non liceat: qui emit ab his, res emptas reddito, pretium perdito: adoleſcentibus vero conveniens delicto pœna irrogator.

XX.

Qui non contentus Rectoris judicio, querelas de præceptoribus ad parentes, tutores, cognatos, amicos, neceſſarios defert, maximè ſi calumnietur aut mentiatur, is ingratitudinis pœnam ſuſtineto quam libet graviſſimam.

XXI.

Si inter cives ac ſtudioſos lis aliqua aut controverſia oriatur, (quod tamen omnibus modis cavendum est) non ſe quisq; temerè & privatim vindicato, ſed ut hi coram Rectore Studioſos, ita illos viciſſim ſtudioſi (conſilio tamen & auctoritate Rectoris) coram præfecto urbano conveniunto, & cognitionem reverenter expectanto.

XXII.

Damnum, quod quisque dederit, præſtato.

XXIII.

Unus deniq; omnibus animus eſto ita operam literis dare ut tertio quoq; menſe teſtimonium honeſtum obtineant, quod parentibus, patronis, cognatis, affinibus, tutoribus, neceſſariis, mittant, atq; ita impenſarum quandam rationem reddant.

LEGES COLLEGII.

De Collegio vero ſic ſentimus, ſic conſtituimus, ſic volumus: ut in hoc praecipue, quae jam dicta ſunt accuratè cuſtodiantur, & primùm religionis ac morum, deinde doctrinae diſciplina graviſſima colatur, ſed praeterea & ſpecialiter his, quae ſequuntur, legibus omnes adoleſcentes, ſive certo precio, ſive gratuito admittantur, pariter obligamus & adſtringimus.

Lex. I.

Ad Collegium igitur nemo adoleſcentum admittitor, nemo in eodem retinetor: in quo non ſit pietatis, obedientiæ, verecundiæ & diligentiæ ſpes & indicium.

II.

Ut felix totius vitæ, ac ſtudiorum curſus ſit, dies ſingulos & lectionum horas, item cibos à precibus inchoanto & claudunto: ab iis abeſſe nemini impunè eſto:

quorum legere, precari, concionari eſt, ſuo loco & tempore legunto, precantor, concionantor: idq; devotè, clarè, diſtinctè.

III.

Feſtis diebus & quibus habentur ſacræ conciones, bini templa ordine, verecundèq; adeunto: absquè Pſalmorum volumine & Sacris Bibliis, aut novo teſtamento ne ſunto: Conciones diligenter audiunto: diſpoſitionem illarum ac partes, fortè etiam puncta argumentorum notanto: domi repetunto: nemini eas negligere, fas eſto.

IV.

Præceptoribus omnes obedientiam præſtanto, & locum fidelibus admonitionibus reliquunto: Imprimis vero pædagogo morem gerunto. Cui qui non optemperaverit, impatiens pœna, non audiens dicto, à Rectore caſtigator, mulctator, punitor.

V.

Ut inter menſas etiam pietas ne exulet, morum civilitas colatur & alia decenter & ordine fiant, ſingulis & prandiis & cœnis Pædagogus intereſto: & ex cæteris Præceptoribus quotidiè ſibi unum adjungat: cujus colloquio & conſiliis in moderandâ juventute uti poſſit.

VI.

Optimum ciborum condimentum ſunt pia & erudita colloquia, quare præceptor, quem ordo poſtulat, mutus cibum capere cum diſcipulis non debet; ſed aliquid ſemper afferre, quod erudire juventutem poſſit.

VII.

Ne deſit ergo ſermoni materies apposita: vel ſinguli ex ordine, vel ii, qui jubebuntur, ſententiam aliquam, ſive è ſacris ſive philoſophicis libris depromtam memoriter recitanto: atq; ita præmeditati & inſtructi ad menſam accedunto.

VIII.

Reliquias à menſâ ne aſportanto, aut canibus objiciunto: ſed ad culinam deportanto.

IX.

Cum animi relaxandi gratiâ in campos æſtate producentur, ab invicem ne ſegregantor: ſuſpecta loca non adeunto: non diverticula aut volutabra quærunto: non lacte, non

vino, non aliis cupediis se ingurgitanto: ne & valetudinem affligant, & pecuniam profundant. Et quod damnum gravius est, in alia paulatim vitia asuescendo prolabantur.

X.

In Collegio neque discipulus absq; Pædagogi consensu, neq; pædagogus absque nostro aut visitatorum permissu ædificato.

XI.

Ignem, aut succensam candelam in conclave ne importanto.

XII.

Ad vicini cubiculum nemo sine causâ accedito: coitiones, consessus per cubicula, ac vacationes vitantor: qui secus faxint, pædagogus pro noxa vindicato.

XIII.

Simul ac quivis cubitu surrexerit, stragula convoluito, strata per diem retineto: cubiculum verrito, sordes ad sterquilinium projicito: quicquid cujusque vel oculos vel nares offendat, removeto; omnia ut munda & benè disposita sint, facito.

XIV.

Exterorum aut peregrinorum nemo injussu Pædagogi in collegio aut dormito, aut edito: manè quinta horâ signo dato, quisque surgito: Vesperi ad horam octavam hyeme, circa medium nonæ per æstatem cubitum ito.

XV.

Extra domicilium Collegii nemo egreditor, nemo stato, nemo emaneto, nemo edito, nemo alibi quam in eodem suo cubili pernoctato, absq; consensu Pædagogi.

XVI.

Janua Collegii, hyeme ante cœnam, æstate cum pædagogo visum erit, clauditor: ante matutinas preces et post nocturnas non aperitor; in prandiis item & cœnis conclusa esto.

XVII.

Institores, pugiles, circulatores aliiq; ludiones: hornarum item frugum venditores & cupedinarii prorsum à Collegio arcentor.

XVIII.

Et ut harum, aliarumq; legum arctior sit custodia: gemini inter alumnos collegii

corycæi, fuuto: quorum unus in Germanicè loquentes, & alios proterviores: alter in diſſolutos moribus animadvertito: A quibus juſtè delatos pædagogus pro meriti ratione plectito: contumaces Rectori coërcendos committito.

XIX.

Quisquis impatiens diſciplinæ per inobedientiam profugerit: primum edicto noſtro è fugâ retrahitor: virgisq; in conventu publico ad abſterrendos alios à conſimili pertinacia, verberator. Deinde ob ingratitudinem (niſi ſpes ſit emendationis ejus) ex obligatione ſua ſumptus refundere collegio damnas eſto. Tum ejus libri & reliqua ſuppellex, in pœnam impietatis, pauperiorum indigentiæ confiſcantor: ipſe è Schola exigitor.

XX.

Extraordinarios ſumtus, ad comparandum veſtes, libros, & alia neceſſaria parentes aut propinqui faciunto: aut pecuniam aliis ſuppeditanto, quibus puerorum cura commiſſa eſt. Ipſi vero adoleſcentes, ſi quid nummorum habent, ad uſus neceſſarios convertunto: ne luxu & copiâ cum ipſi diffluant, tum domi parentes graventur.

De Advenarum extra Collegium viventium officiis.

LEX. I.

Qui aliundè ad Scholam hanc mittentur; ad civem nemo divertat, absq; Rectoris aut Prorectoris conſenſu & voluntate.

II.

Nemo etiam ab hoſpite ſuo diſcedat, aut hoſpitem mutet absq; horum ſcitu & permiſſu.

III.

Perniciofum eſt apud famoſum & intemperantem hoſpitem, detrimentoſum apud avarum vivere: utrumq; lege vitandum eſt.

IV.

Qui certo precio ſive in Collegii, ſive præceptorum, aut civium victum admittuntur, aut fide jubento, aut trium menſium pecuniam præ manu danto: item in ſequentibus menſibus faciunto.

V.

Dum locum in Collegio, hoſpitiovè ſuo habere & cubiculum ſibi ſervari volunt: etiam abſentes pro cibariis perſolvunto: nemo rationibus non ſubductis diſcedito.

VI.

Cum Collegii noſtri alumnis quovis tempore modeſtè verſantor & colloquuntor, non impedimento illis ſunto aut offendiculo: non verbis aut verberibus eos laceſſunto, nec ſibi ullâ in re majorem peccandi licentiam ſumunto. Qui contra fecerit, Rectori pœnas dato.

VII.

Pædagogo & diſciplinæ publicæ nemo ex his impunè gravis eſto.

Leges Curiales.

LEX. I.

Quod ſeveritate corrigi poteſt, indulgentiâ non debet negligi. Quare, ſi quis ad horas conſtitutas non adeſt: vel in Scholis Gymnaſii vel in Concionibus Eccleſiæ, virgarum verberatione corrigendus eſt: niſi excuſationem à parentibus aut heris domeſticis probabilem afferat, id enim voluntatis peccatum eſt; non ingenii imbecillitas

II.

Qui negligenter auſcultat; qui lectas & traditas res non ediſcit, non repetit: qui interrogatus reſpondere non poteſt: qui nugatur: res alienas ſcriptitat, pingit, aut aliâ legit, quàm quæ docentur, aut libros neceſſarios cæteraq; inſtrumenta ſcholaſtica, calamos, atramentum, chartam, in Scholas ſecum non affert, aut cætera boni diſcipuli officia negligit; is pro errato, pro delicto, pro ingenio, pro ætate caſtigator. Sed graviſſima medicina in his morbis erit virgarum ſeveritas; minima, prudens verborum remedium.

III.

Qui ante lectiones diſcurrerint nec locum ſuum in decuria ſua occupârint, à Coryceo, qui in ſingulis etiam Claſſibus ad id conſtitui debet, notator & porro à Præceptore caſtigator.

IV.

Corycæus autem ſi officium non faciat in animadvertendo & accuſando, virgis corrigatur.

SANCTIO.

Et his legibus omnes ſuo loco obtemperanto: & caeteris legibus, quae poſt doctrinae, diſciplinae, religionis ergo ferentur, deniq, laudabilibus moribus & ſtatutis, inſtar ſcriptarum legum hactenus cuſtoditis, obſecundanto.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.